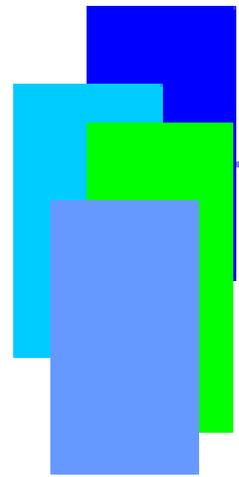


2018

**Collectif
Associatif
du Bassin
Alésien**



RAPPORT D'ACTIVITE

Sommaire

I. Eléments de contexte	3
1. Le service : moyens et organisation du travail	4
2. Le territoire d'intervention du SAVS et données statistiques sur la population.....	5
3. Les chantiers mis en œuvre en 2018.....	6
a. Les chantiers en lien avec l'organisation	6
b. Les chantiers en lien avec les missions	7
4. L'expression des usagers et l'information sur leurs droits	8
5. Le partenariat en 2018	9
a. Poursuite du partenariat avec la Médiathèque d'Alès	9
b. La poursuite du partenariat avec l'IMPRO Les Châtaigniers	10
c. La poursuite du partenariat avec l'ESAT les Gardons	10
d. La participation au comité de pilotage d'organisation de la SISM 2018	10
e. La participation au groupe de travail territorial « Santé Mentale et Travail »	11
f. La participation au diagnostic territorial sur les proches aidants	11
g. La participation à la 1 ^{ère} journée « Proches aidants PA/PH »	11
h. Le partenariat avec les SAVA du Gard.....	11
i. La participation aux actions de l'association JAHCA	11
j. Représentation à la MDPH.....	12
II. Public et activité en 2018.....	12
1. Données sur l'activité du SAVA	12
a. Données sur l'activité d'accompagnement du service	12
b. Données sur l'activité de la permanence accueil du SAVA	13
2. Eléments d'activité sur le public accompagné au SAVA en 2018.....	14
a. La déclinaison de l'accompagnement par phase et typologie de parcours	14
b. Durée d'accompagnement pour les personnes en accompagnement	16
c. Présentation des fins d'accompagnement.....	17
d. Origine des demandes d'accompagnement au SAVA en 2018	17
e. Eléments d'analyse de la demande des personnes au SAVA lors de la phase d'accueil/admission ..	18
f. Les interventions au SAVA pour le public accompagné	19
g. Les modalités d'accompagnement	20
h. Co-intervenants sur la situation des usagers du SAVA en 2018.....	22
3. Données sur l'activité du SAM	23
a. Données sur l'activité du SAM	23
b. La déclinaison par phase et la typologie des parcours au SAM	24
c. Durée d'accompagnement.....	25
d. Fin d'accompagnement au SAM en 2018	26
e. Origine de l'orientation vers le SAM	27
f. Eléments d'analyse de la demande des personnes au SAM lors de la phase d'accueil/admission ...	27
g. Données sur l'activité du SAM en 2018	28
h. Présentation des activités.....	32
4. Données sur le public accompagné au SAVS en 2018	39
a. Caractéristiques des bénéficiaires	39
b. Habitat des bénéficiaires	44
c. Situation financière et administrative.....	46
d. Situation professionnelle	48
5. Résultats des enquêtes de satisfaction.....	49
a. Taux de retour.....	49
b. Taux de satisfaction global pour l'ensemble des services	50
c. Taux de satisfaction par item	51
ANNEXES.....	52

Préambule

L'année 2018 a été riche en poursuite de chantiers dont certains ont été finalisés en cours d'année. L'évaluation interne du SAVA - initié au dernier trimestre 2017 – s'est poursuivie et a donné lieu à un plan d'action qui a pu être initié dans la foulée. Ainsi dès septembre le chantier d'importance sur la mise en place d'une politique institutionnelle de repérage et de traitement des situations de maltraitance a réuni de manière transversale les équipes éducatives du SAVS et du SAMSAH ainsi que l'équipe de direction.

Les autres faits marquants de l'année sont la participation du CABA a des comités de pilotage ou techniques : sur le diagnostic territorial initié par le Conseil Départemental des besoins des proches aidants ou bien encore sur la première journée des proches aidants PA/PH en lien avec le service d'action sociale des caisses de retraite Malakoff et Médéric.

Cette participation montre la légitimité et la reconnaissance du CABA et de ses services pour les acteurs et décideurs territoriaux en charge de problématique concernant les personnes handicapées.

Enfin, la qualité de l'accompagnement auprès des usagers du SAVS a été reconnue par le Conseil Départemental qui a accepté la promotion en janvier 2018 de deux salariés sur des postes d'éducateur spécialisé après l'obtention de leur diplôme par le biais de la VAE. Parmi ces deux salariés, l'un – travaillant sur le dispositif SAVA – a été embauché sans qualification en 2002 dans le cadre des « emplois-jeune » et l'autre – travaillant sur le dispositif SAM – a été promu d'une qualification d'Aide Médico Psychologique à éducateur spécialisé.

C'est donc fort de l'ensemble de ces éléments que nous vous souhaitons bonne lecture.

I. Eléments de contexte

ORGANISME GESTIONNAIRE

COLLECTIF ASSOCIATIF DU BASSIN ALESIEN - CABA
55 GRAND RUE JEAN MOULIN - 30100 ALES
Tel : 04 66 54 00 33
Fax : 04 66 54 98 91

Courriel : fabienne.baron@caba.asso.fr / secretariat@caba.asso.fr
Site Internet : www.caba.asso.fr

Président du Conseil d'Administration: Gilbert SCHOTT
Personne ayant qualité pour représenter le Service : Fabienne BARON, directrice.

Services gérés :

- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (dispositif SAVA – Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie) et dispositif SAM – (Service d'Activités et de Médiation). Financement Conseil Départemental.
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Psychiques. Financement Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental.

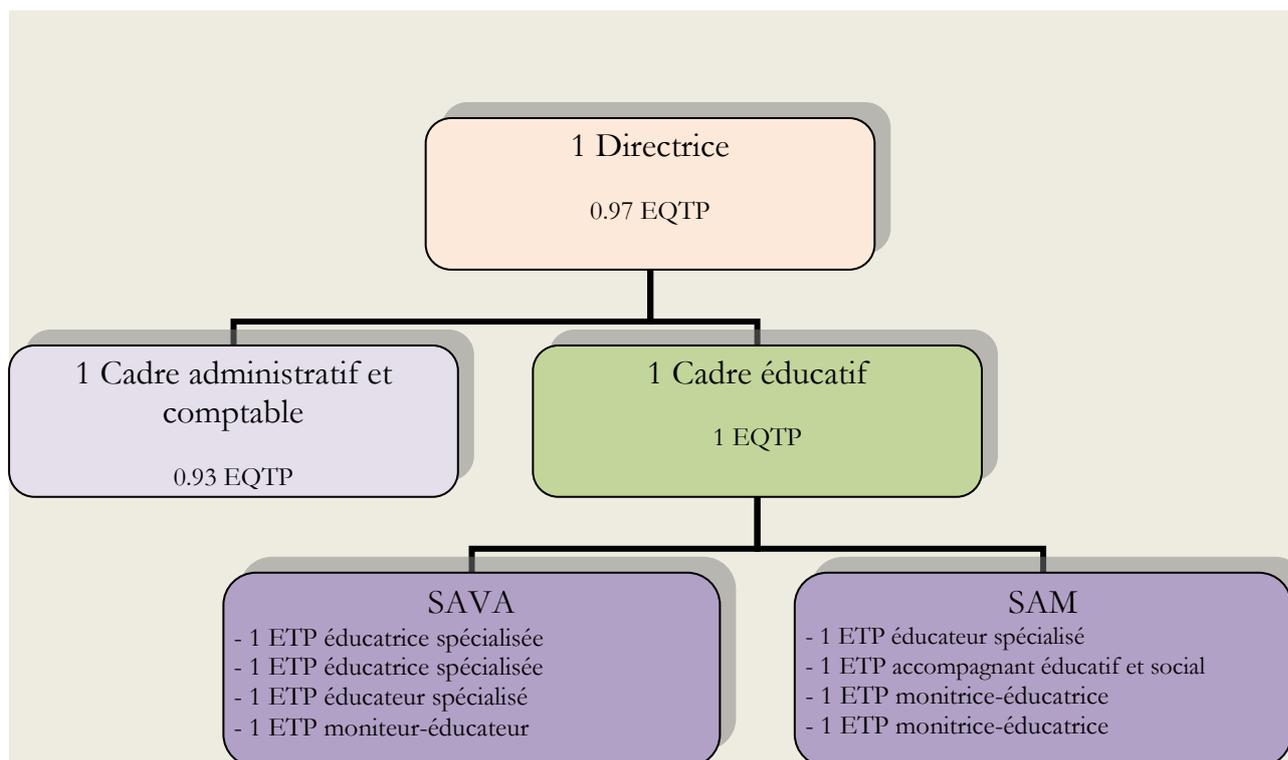
→ Avis favorable du CROSMS en date du 15 mai 2006

→ Arrêté N°2006/DSOL/210 signé du président du Conseil Départemental en date du 12 juillet 2006 portant autorisation d'intégration dans un SAVS les dispositifs SAVA et SAM.

1. Le service : moyens et organisation du travail

Le SAVS du bassin alésien comprend deux dispositifs : le SAVA et le SAM qui proposent un accompagnement global des personnes handicapées au travers d'une prise en charge individuelle et/ou collective.

Chaque dispositif bénéficie d'un personnel éducatif dédié composé d'accompagnant éducatif et social, moniteur(trice)-éducateur(trice) ou éducateur(trice) spécialisé(e) représentant 8 EQTP¹. Un cadre éducatif a en charge la gestion et le suivi de l'activité éducative. Enfin, un cadre administratif et comptable et la direction complètent les effectifs dédiés au service.



L'organisation du travail au sein du SAVS se décline pour le personnel éducatif en :

- accompagnement éducatif en présence ou non des usagers
- réunions internes et externes
- appui individuel
- formation

L'accompagnement éducatif :

Il comprend l'ensemble des actes professionnels réalisés au bénéfice des personnes dans le cadre de permanences-accueil ou de parcours d'accompagnement plus structurés que ce soit par le biais de modalités d'accompagnement individuel ou collectif. Cela inclut également les démarches réalisées auprès de différents partenaires en lien avec les situations des usagers.

¹ Equivalent Temps Plein

Les réunions internes :

L'organisation des services a été structurée de manière à pouvoir proposer aux personnes handicapées accompagnées des prestations de qualité. Cette organisation - qui repose à la fois sur des temps de réflexion individuels ou collectifs - inscrit les professionnels dans une démarche continue de professionnalisation. Parmi les réunions internes, on compte :

- ✓ les réunions de service : d'une durée de trois heures pour chaque dispositif (SAVA et SAM) et sous la direction du cadre éducatif, elles permettent un échange sur les nouvelles demandes et les accompagnements en cours. L'analyse des écarts entre les activités prévues et réalisées est également effectuée ;
- ✓ les réunions interservices et institutionnelles (le jeudi matin). Elles sont animées par la Direction. Un certain nombre de points concernant l'évolution du secteur, les projets en cours ou à venir, les partenariats, l'organisation de la structure, etc sont évoqués. Les réunions interservices permettent d'échanger sur des situations particulières de bénéficiaires des services ;
- ✓ les séances de travail en lien avec les chantiers initiés et en cours sur des thèmes concernant le service ou transversaux à l'association (ex : évaluation interne, chantier parentalité...);
- ✓ Les séances d'appui individuel : Chaque travailleur social est amené à rencontrer semestriellement le cadre éducatif afin de faire le point sur son activité, sur les problèmes et interrogations qu'il rencontre dans sa pratique au quotidien. Ces échanges permettent des réajustements tant au niveau des objectifs qu'au niveau des postures professionnelles.

Les réunions externes et formations :

Il s'agit de réunions partenariales organisées pour la plupart sur des thèmes en lien avec l'activité du service. Par ailleurs, les travailleurs sociaux participent régulièrement à des colloques, journées professionnelles et formations en lien avec leurs pratiques dans un objectif de professionnalisation continue.

Le cadre éducatif a en charge l'organisation et le contrôle de l'activité du service. Il garantit la mise en œuvre et l'évaluation des projets personnalisés des personnes accompagnées sur les deux dispositifs. Il est, par ailleurs, le référent éducatif pour l'ensemble des travailleurs sociaux.

2. Le territoire d'intervention du SAVS et données statistiques sur la population

Le territoire d'intervention du SAVS est identique à celui du SAMSAH, à savoir le bassin alésien qui s'étend de Génolhac à Barjac, en passant par Anduze et Lédignan. Ce territoire s'étend sur 9 des 23 cantons gardois.



L'agglomération alésienne compte près de 132 000 habitants sur 73 communes soit 17% de la population gardoise². Alès en est la ville la plus peuplée avec 42 022 habitants. Le territoire d'intervention du SAVS n'est pas calqué sur l'agglomération du Grand-Alès.

La population du bassin alésien est vieillissante et la proportion des plus de 65 ans y est la plus importante (22,5%) du département après le territoire vignais. Par ailleurs, les ménages y ont le revenu moyen le plus bas du département environ 18 000 €/an).

3. Les chantiers mis en œuvre en 2018

a. Les chantiers en lien avec l'organisation

- ✓ La finalisation du chantier prévention des risques professionnels :

Ce chantier d'envergure - initié en 2017 avec les délégués du personnel - a été finalisé en 2018 avec l'analyse des résultats d'évaluation et l'élaboration du plan de prévention des risques.

Les risques répertoriés sont les RPS³ – en lien notamment avec le stress, l'usure professionnelle et les conflits de valeur - les risques routiers dus aux fréquents déplacements réalisés, les risques en

² Source : <http://www.alescevennes.fr/portal/portal/ac/ales-agglo/presentation-agglo/ales-agglo-en-bref>

lien avec l'hygiène et notamment les risques de contamination et enfin les risques physiques dans une moindre mesure.

Le plan de prévention mis en œuvre a répertorié les mesures déjà existantes et proposé d'autres mesures à mettre en œuvre – pour la plupart avant le 31/12/2018. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans le DUERP⁴. Un comité de suivi sera constitué en juin 2019 afin de vérifier la mise en œuvre effective des mesures de prévention et répertorier – si besoin est – de nouveaux risques.

✓ L'organisation et la mise en place de documentations à destination des usagers

Ce chantier est la dernière phase d'un chantier plus important sur l'organisation des ressources documentaires. La première phase a permis de mettre en place :

- Un point documentaire à destination des professionnels dans lequel, ceux-ci peuvent retrouver des livres ou documents en lien avec leurs missions ou les problématiques du secteur.
- Un classeur répertoriant les diverses veilles documentaires réalisées par l'équipe de direction et le SAMSAH. Cette veille est exercée sur les magazines comme les Actualités Sociales Hebdomadaires, RF Paye, Santé Mentale...

Sur la seconde phase, le cadre éducatif – chef de projet sur ce chantier – et les professionnels volontaires y participant ont répertorié les besoins en documentation des usagers des services et dispositifs et ont organisé la mise en place de points documentaires dans les différents services pour ceux-ci ainsi que le réassort des différentes plaquettes d'information.

b. Les chantiers en lien avec les missions

✓ La poursuite de l'évaluation interne du SAVS

L'évaluation interne du SAVS a permis sur l'année 2017 d'évaluer les 6 dimensions mesurées par le référentiel d'évaluation.

Les premiers mois de 2018 ont été consacrés à l'analyse des écarts entre le référentiel et les pratiques professionnelles et à l'élaboration du plan d'actions au regard de l'évaluation. L'ensemble de ces éléments ont été recensés dans le rapport d'évaluation remis aux autorités de tarification conformément au rétroplanning prévu. Les premiers chantiers en lien avec le plan d'actions ont été mis en œuvre dès le mois de septembre 2018.

✓ La détermination du prestataire pour l'évaluation externe du SAVS

L'évaluation externe du SAVS a été programmé sur le 1^{er} semestre 2019. Afin que cette évaluation se déroule au mieux, un cahier des charges a été établi et adressé à une douzaine d'organismes au dernier trimestre 2018. Deux cabinets se sont ainsi positionnés, et le choix s'est porté sur le projet proposé par le cabinet AVIANCE CONSEILS. Ce chantier a été mené en concertation entre la direction et les membres du bureau de l'association.

✓ Le chantier « maltraitance »

Ce chantier transversal aux services SAVS et SAMSAH du CABA fait suite aux résultats des évaluations internes des deux services. Celles-ci ont déterminé comme axe de travail la prévention des situations de maltraitance pour mettre en œuvre une véritable politique institutionnelle spécifique. Les constats réalisés au cours de ces évaluations internes relevaient :

- Une absence de politique institutionnelle pour la prévention de la maltraitance dans les documents de référence (projet de service, guide de procédures).

³ Risques Psycho Sociaux

⁴ Document Unique d'Evaluation des Risques Prrofessionnels

- Une insuffisance de documents et de procédures relatif au repérage des situations à risque, l'intervention du service et les relais mis en place ainsi que sur les outils de soutien aux victimes.

Le chantier a pour objectifs de permettre :

- la sensibilisation des professionnels à la maltraitance et aux situations à risques : avec quels moyens ? Quels outils ?...
- la connaissance et le repérage des situations de maltraitance ou à risque
- la détermination du cadre d'intervention des services face aux situations de maltraitance ou à risque : quelles interventions ? Dans quelles situations ? Par qui ? Avec quels partenaires ?
- le suivi des interventions et le soutien de la personne victime.

La note de cadrage de ce chantier est mise en annexe.

Ce chantier initié au second semestre 2018 a été achevé au 1^{er} trimestre 2019.

✓ La poursuite du chantier sur le lien parental

Pour rappel, ce chantier – piloté par un professionnel du SAVA - a pour objectif :

- d'identifier les besoins spécifiques des « usagers parents », les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur rôle parental, leurs attentes propres et celles qu'ils imaginent pour leurs enfants dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne (santé, social...).
- de recenser l'ensemble des professionnels et ressources du champ de la relation parent-enfant susceptible d'apporter des réponses pertinentes aux besoins exprimés et ceci afin de renforcer le rôle de coordination du SAVS qui n'a pas pour mission de se substituer aux professionnels compétents dans ce domaine.

L'année 2018 a été consacrée à l'analyse des résultats des entretiens menés avec 13 usagers-parents volontaires pour répondre aux questions sur leurs besoins en matière de parentalité dans les différentes sphères de la vie quotidienne. Une analyse quantitative et qualitative a ensuite été réalisée et les résultats en ont été présentés à des professionnels des services territorialisés du département (PMI, STA...) afin de leur faire partager les constats faits. Une réflexion doit être menée par ces services pour prendre en compte ces besoins et tenter d'y répondre de la meilleure manière possible. L'analyse a également été présentée aux usagers-parents ayant participé aux entretiens.

Le chantier s'est poursuivi par le recensement des ressources territoriales susceptibles de répondre aux besoins identifiés.

L'année 2019 doit être consacré à l'intégration dans les pratiques professionnelles d'un questionnement autour de la parentalité et à l'organisation de moyens permettant aux usagers-parents d'accéder à des lieux de parole « parentalité » de droit commun.

4. L'expression des usagers et l'information sur leurs droits

a. L'expression des usagers

Depuis 2014, un Groupe d'Expression Trimestriel a été mis en place au sein du CABA. Il s'agit de l'équivalent d'un Conseil de la Vie Sociale. Ainsi, ce sont six usagers élus qui représentent les 3 services/dispositifs du CABA. Les usagers représentants sont élus pour une période de 2 ans à compter du 01/01/2018.

L'organisation trimestrielle des réunions du Groupe d'Expression se répartit en 7 temps :

1. Les usagers « personnes-ressources » sont présents lors d'une café-rencontre afin d'aider d'autres usagers à s'exprimer en vue de la réunion et à déposer leurs demandes dans les boîtes à idées disposées dans les différents services
2. Les représentants des usagers élus se réunissent en réunion préparatoire, dépouillent les boîtes à idées et établissent un ordre du jour avec l'aide d'un travailleur social volontaire
3. Le professionnel présent lors de la réunion préparatoire énonce les demandes en réunion institutionnelle afin d'élaborer avec l'ensemble des professionnels et l'équipe de direction les réponses possibles aux demandes.
4. La réunion du Groupe d'Expression a lieu avec un des deux représentants des usagers par service/dispositif en présence du professionnel volontaire et de la Direction afin de faire part des propositions et/ou d'en élaborer d'autres.
6. Un compte-rendu de la réunion est réalisé par le professionnel volontaire – sous deux formes (compte-rendu détaillé et petit journal) pour faciliter la compréhension du plus grand nombre -, et validé par les représentants et la Direction.
7. Il est mis à disposition des usagers dans l'ensemble des services/dispositifs.

Un exemplaire de l'année 2018 est mis en annexe pour information.

b. L'atelier d'information des droits des usagers

Depuis 2014 et le chantier sur la refonte des outils de la loi de 2002, le CABA a mis en place un certain nombre d'outils d'information à destination des usagers sur leurs droits : panneau d'information, règlement de fonctionnement, livret d'accueil et atelier d'information des droits des usagers.

Ces ateliers sont proposés systématiquement à tous les usagers du service qui sont admis en phase d'accueil/admission. Ils sont animés par deux professionnels des services à tour de rôle. Un diaporama présente les différents droits rattachés à la loi de 2002-2 en termes simples et avec des exemples concrets. Les outils qui permettent de connaître et/ou d'exercer ces droits sont également présentés. Enfin, une visite des services avec présentation des panneaux d'informations sur les droits est faite à l'issue de la réunion. Les usagers peuvent être accompagnés par une ou deux personnes de leur entourage.

Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir au sein des locaux cette information peut avoir lieu à domicile par un professionnel du service.

En 2018, **7** ateliers ont été organisés et animés par deux professionnels du CABA. **21** personnes ont bénéficié de l'atelier d'information des droits des usagers. Par ailleurs, **11** personnes ont bénéficié – à leur demande - d'une présentation en individuel à domicile ou au sein de nos services de leurs droits en tant qu'usager d'ESSMS.

5. Le partenariat en 2018

a. Poursuite du partenariat avec la Médiathèque d'Alès

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention qui nous lie avec la médiathèque.

Les actions réalisées dans le cadre du plan annuel d'actions concernant les bénéficiaires du SAM sont :

- Une visite organisée de la médiathèque et de ses ressources
- L'organisation d'ateliers de PIXEL ART qui est une technique de dessin numérique qui nous vient des débuts de l'informatique, l'un des premiers moyens de dessiner sur un ordinateur. Les ateliers se sont déroulés sur 3 supports différents : papier, informatique et post-it.

Plusieurs compétences intéressantes sont mises en œuvre pour pouvoir mener à bien la réalisation en utilisant un modèle :

- le repérage et la structuration pour reproduire un modèle sur quadrillage,
- la planification au travers de la mise en place d'une stratégie d'exploration du modèle pour sa reproduction (certains usagers ont besoin d'une assistance permanente pour s'organiser, ce qui éclaire sur leurs difficultés à réaliser d'autres tâches qui paraissent pourtant simples),
- la motricité fine

Le travail de toutes ces compétences sous forme ludique en fait une activité fort intéressante

- Une séance spéciale « tablettes et smartphones » afin de répondre à certaines interrogations : comment se connecter en wifi ? Les différents systèmes d'exploitation ? Comment choisir ses applications et comment les installer ? Cette séance a mixé usagers du CABA et usagers « de droit commun » de la médiathèque.
- La découverte de la ludothèque par le biais de séances consacrées à la découverte de jeux peu connus sous la direction du professionnel en charge de la ludothèque
- La participation de certains usagers du CABA à des séances de diffusion de films audiodécrits en autonomie.

b. La poursuite du partenariat avec l'IMPRO Les Châtaigniers

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention qui nous lie avec l'IMPRO. Il a permis, en 2018, d'accueillir régulièrement **3** jeunes dans le cadre des repas-partage réalisés par le SAM. **Un** jeune a également participé aux séances de sport adapté mis en œuvre au SAM. En amont de l'intégration dans ses activités, deux visites de groupe de jeunes de l'IMPRO ont été organisées. L'objectif de ce partenariat est d'attirer davantage de jeunes au sein des activités du SAM afin de « rajeunir » le public accueilli et accompagné au SAVS qui est vieillissant mais aussi permettre des échanges intergénérationnels. Afin de favoriser ces échanges, des usagers du SAM ont participé au projet « Défilé Récup » qui a réuni différents publics de plusieurs institutions : jeunes de l'IMPRO Les Chataigniers, personnes en grande précarité accompagnées par l'association La Clède, adultes handicapés du foyer de l'Artes à Boisset et Gaujac. Ce projet est explicité p33 du présent rapport dans le « Focus sur le projet défilé-récup ».

c. La poursuite du partenariat avec l'ESAT les Gardons

Depuis 2016, un travail a été mené entre les équipes du SAVS du CABA et celles de l'ESAT. Il a permis de définir les besoins de chacun en matière de coopération pour faciliter les échanges permettant d'aboutir à l'intégration de personnes sur les différents sites de l'ESAT et au suivi dans les différentes dimensions de leur vie quotidienne afin de garantir la pérennité de leur emploi.

Ce partenariat opérationnel qui s'est mis en place en 2017 permet l'organisation notamment de visites trimestrielles de l'ESAT par un groupe d'usagers du SAVA souhaitant intégrer le milieu protégé et facilitent les liens entre les équipes pour l'intégration et le maintien des travailleurs d'ESAT accompagnés par le SAVS. L'organisation de ce partenariat a été dévolu au cadre éducatif du CABA et une convention de partenariat proposée par la direction du CABA a été signée en 2018. Ainsi, en 2018, **3** visites de l'ESAT ont été organisées et **12** personnes y ont participé. Après ces visites, ce sont **7** personnes qui ont bénéficié d'au moins une période de stage à l'ESAT.

d. La participation au comité de pilotage d'organisation de la SISM 2018

Depuis 2016, le CABA participe au comité de pilotage organisé dans le cadre de la SISM⁵ qui – en 2018 - portait sur le thème « Santé Mentale, parentalité et enfance ». Les actions organisées dans ce cadre ont permis à des professionnels et des usagers du CABA de participer à deux tables rondes et témoignages.

⁵ Semaine Internationale pour la Santé Mentale

e. La participation au groupe de travail territorial « Santé Mentale et Travail »

Ce groupe de travail est né des rencontres organisées dans le cadre du comité de pilotage de la SISM en 2017 sur la thématique « Santé mentale et Travail » et auxquelles le CABA a participé. Dans le cadre de ces réunions, l'ensemble des participants a ressenti le besoin de poursuivre leurs réflexions sur cette thématique afin d'élaborer des actions territoriales concertées susceptibles de favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes souffrant d'une maladie psychique ayant des répercussions sur la pérennité de leur emploi. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises depuis 2017. Un des axes de travail est de parvenir à la création d'un dossier unique d'admission en stage ou emploi en ESAT sur le territoire alésien voire sur le département.

f. La participation au diagnostic territorial sur les proches aidants

Ce diagnostic est une initiative du Conseil Départemental et s'inscrit dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie PA/PH. Il a eu pour objectif de recenser les besoins des proches aidants des PA/PH et d'entamer une réflexion sur les moyens territoriaux à mettre en oeuvre. Pour cela, un comité technique a été réuni – et dont le CABA a fait partie – afin d'aider à l'élaboration d'un questionnaire à destination des proches aidants. Le CABA a aussi contribué à la diffusion et l'aide au remplissage du questionnaire pour certains proches aidants connus de nos services. Cette participation a été particulièrement enrichissante puisqu'elle a permis de connaître les acteurs du secteur « personnes âgées » et de découvrir les actions déjà existantes pour les proches aidants de ce public et cela dans un contexte de vieillissement de la population handicapée qui impacte le CABA comme les autres structures médico-sociales.

g. La participation à la 1^{ère} journée « Proches aidants PA/PH »

Dans la poursuite du travail de diagnostic territorial sur les proches aidants et dans le cadre d'une action initiée par le service d'action sociale des caisses de retraite Malakoff et Médéric, le CABA a participé au comité de pilotage d'organisation de la première journée alésienne à destination des proches aidants de personnes âgées et/ou handicapées. Cette journée qui s'est déroulée le 27 novembre a combiné pièce humoristique et échanges sur la problématique des proches aidants, forum d'informations et présentation des résultats du diagnostic territorial. En sa qualité d'expert de ces problématiques, le CABA a été une des ressources choisies pour le débat qui a suivi le spectacle et a été également présent sur deux stands d'information « Vie à domicile » et « Répit ».

h. Le partenariat avec les SAVA du Gard

Depuis 2014, les équipes de direction des SAVA du Gard se réunissent régulièrement pour envisager des axes de travail communs. En 2016, ils ont mis en place un groupe de travail commun constitué d'un professionnel de chaque SAVA et piloté par la coordinatrice du SAVA du Vigan afin d'organiser et de mettre en œuvre une journée annuelle de réflexion thématique rassemblant l'ensemble des professionnels des SAVA. En amont de l'organisation de la première journée, une réunion avait été organisée en février 2017 par les directions des SAVA, au cours de laquelle des diaporamas informant sur les spécificités de chaque SAVA avaient été présentés. La réflexion du groupe de travail commun a débouché sur la thématique du vieillissement du public des SAVA et des ressources mises en place pour l'accompagner. Une journée sur ce thème aura lieu en mars 2019.

i. La participation aux actions de l'association JAHCA

L'association JAHCA (Journées Accessibilité Handicap du Collectif Alésien) a été créée à l'initiative du CABA afin de donner une visibilité et une plus grande ampleur aux actions de sensibilisation - à l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap sur le territoire alésien - entreprises depuis 2010 par le CABA et un certain nombre de partenaires représentant tous les types de handicap.

Cette association est née en 2015 et le CABA y est représenté par le biais de la direction – qui en détient la Présidence depuis 2016 - et d'un professionnel du SAVS. Les autres membres sont :

- L'association Paul Bouvier représentant le handicap auditif
- L'association ARTES pour le handicap mental et cognitif
- La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France – section Gard Lozère
- L'Association des Paralysés de France

Après la création d'un documentaire en 2016 sur la thématique de l'accès aux œuvres cinématographiques et diffusé à de nombreuses reprises dans le cadre d'actions de sensibilisation ou de festivals, la thématique 2018 portait sur l'accès au spectacle vivant. Plusieurs actions ont été mises en œuvre – notamment avec le partenariat du théâtre du Cratère pour sensibiliser encore davantage :

- Le financement de l'audiodescription d'une pièce de théâtre de la programmation 2018 du théâtre du Cratère à destination des déficients visuels et précédée d'une visite « tactile » du décor pour ces personnes
- La co-production d'un spectacle avec le Cratère de sensibilisation sur l'accès au spectacle vivant des personnes handicapées à partir du texte de Raymond Queneau « Exercices de style ». Ce spectacle à destination du grand public a été joué au Cratère en novembre 2018 devant plus de 100 personnes et a eu un écho médiatique.
- L'organisation d'une demi-journée de sensibilisation sur les initiatives permettant à des personnes en situation de handicap de participer à des créations théâtrales de manière professionnelle ou amatrice. Une saynète a été jouée par des personnes handicapées en amont de la table ronde qui a réuni des témoignages divers. Cette sensibilisation, initialement prévue en novembre 2018 a été reportée en février 2019 par faute d'intempérie.

j. Représentation à la MDPH

Depuis 2013, le CABA – en la personne de sa directrice - est présent aux CDAPH de la section n°3 afin de représenter les établissements médico-sociaux sur un poste de suppléant. Une organisation s'est mise en place avec l'association UNAPEI qui occupe le poste de titulaire afin d'alterner les représentations. Par ailleurs, depuis septembre 2015, le CABA occupe un poste de titulaire à la CDAPH plénière.

II. Public et activité en 2018

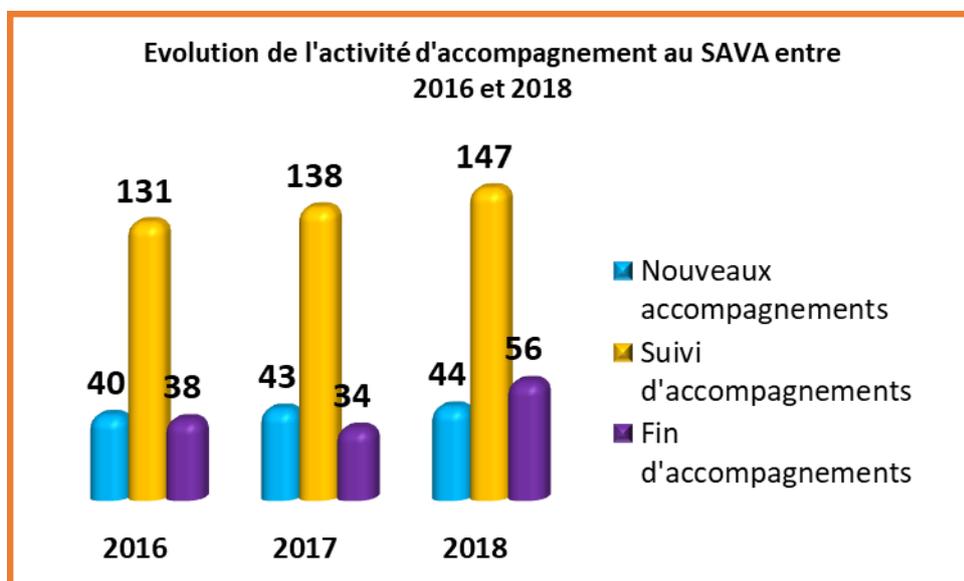
1. Données sur l'activité du SAVA

Pour rappel le SAVS possède un agrément pour 230 personnes. Il se répartit entre les deux dispositifs.

a. Données sur l'activité d'accompagnement du service

Le SAVS – dispositif SAVA et SAM réunis - a enregistré **76 demandes d'accompagnement** en 2018. Ces **76** demandes ont donné lieu à 70 nouveaux accompagnements pour les deux dispositifs. En effet, certaines personnes ne donnent pas suite au rendez-vous proposé ou à l'issue du 1^{er} rendez-vous d'accueil.

Le graphique ci-dessous présentent l'activité du dispositif SAVA en 2018 et son évolution sur les trois dernières années.

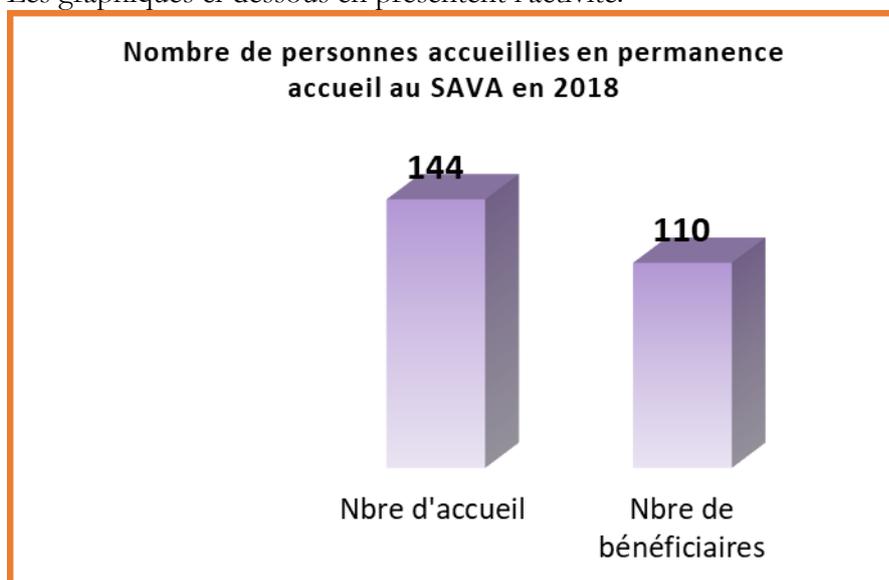


Le nombre de personnes accompagnées a augmenté de 6,50% en 2018 par rapport à 2017. Néanmoins la proportion plus forte de fins d'accompagnement cette année (65% d'augmentation soit 22 personnes en plus) a permis d'absorber ce surcroît. La moyenne annuelle de la file active est de 117 personnes.

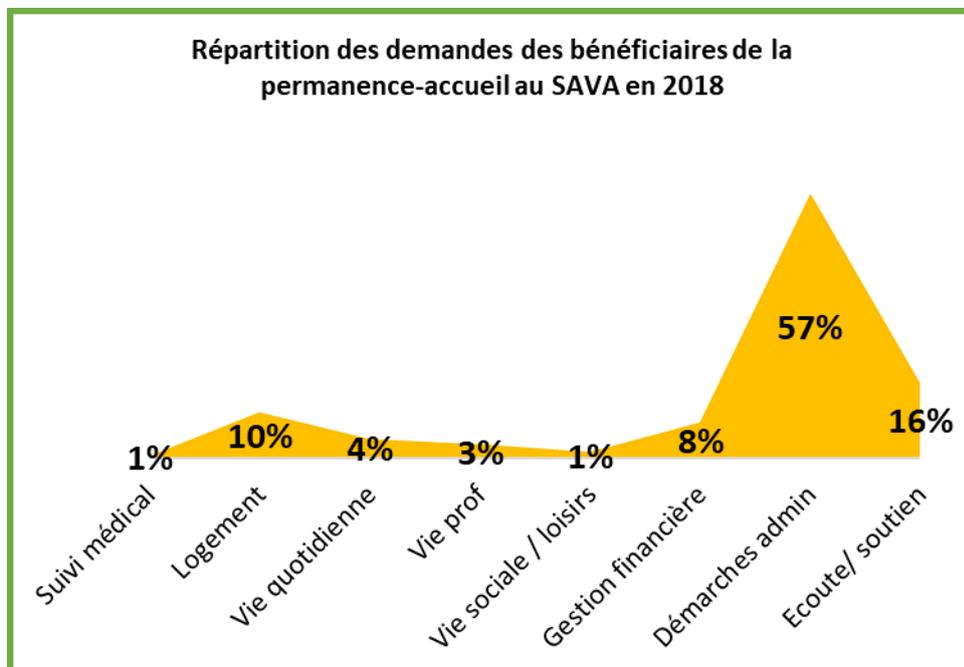
b. Données sur l'activité de la permanence accueil du SAVA

Pour rappel, l'accueil dans le cadre de la permanence-accueil est réservé à un public qui utilise cet espace-ressource dans le cadre de démarches ponctuelles et immédiates sans référent identifié ni projet d'accompagnement élaboré.

Les graphiques ci-dessous en présentent l'activité.



Le chiffre du nombre d'accueil est quasiment identique par rapport à 2017. Le nombre de bénéficiaires lui est légèrement en augmentation avec 8 personnes de plus que l'année dernière.



La permanence-accueil est ouverte sans rendez-vous tous les matins de 9h à 12h (sauf le jeudi matin) et deux fins de journée par semaine de 17h à 18h. Le temps d'aide et de soutien consacré par les professionnels sur ces temps de permanence représente **113 heures** en 2018.

2. Eléments d'activité sur le public accompagné au SAVA en 2018

a. La déclinaison de l'accompagnement par phase et typologie de parcours

Pour rappel, l'accompagnement se répartit en 3 typologies de parcours :

- **Accompagnement Projet (AP)** : la demande de la personne est bien identifiée. L'accompagnement qui en résulte participe à une amélioration du cadre de vie de la personne (logement, inclusion sociale), à une concrétisation d'un projet (travail, vie familiale...). Les objectifs sont bien cernés et supposent une obligation de moyens. La durée de l'accompagnement est déterminée avec l'utilisateur et une évaluation est réalisée à l'issue de celui-ci.

- **Accompagnement à Long Terme (ALT)** : dans ce type de parcours, la personne bénéficie d'un étayage – notamment à l'issue d'un accompagnement projet – qui permet une certaine stabilité dans les différentes dimensions de sa vie. Des difficultés peuvent néanmoins être encore présentes et un accompagnement peut être nécessaire pour coordonner les différents intervenants et permettre ainsi le maintien au domicile de la personne. L'accompagnement s'inscrit dans une durée plus longue et peut être renouvelé à plusieurs reprises et formalisé par un projet d'accompagnement.

- **Suivi permanence avec référent** : réservé à un certain nombre de personnes qui utilisent la permanence-accueil comme un lieu-ressources mais de manière beaucoup plus fréquente et avec des demandes se situant sur plusieurs champs de leur vie quotidienne. Après repérage de ces personnes par les professionnels du service, un référent est désigné et évalue l'ampleur de leurs difficultés afin de les amener doucement vers un accompagnement plus structuré, gage d'une autonomie retrouvée. Les personnes accompagnées dans cet espace ne bénéficient pas d'un projet d'accompagnement formalisé. La durée et les modalités de l'accompagnement (visites à domicile et accompagnements extérieurs sont possibles) varient en fonction des besoins de la personne.

D'autres situations suivantes relèvent également de la permanence-accueil avec référent :

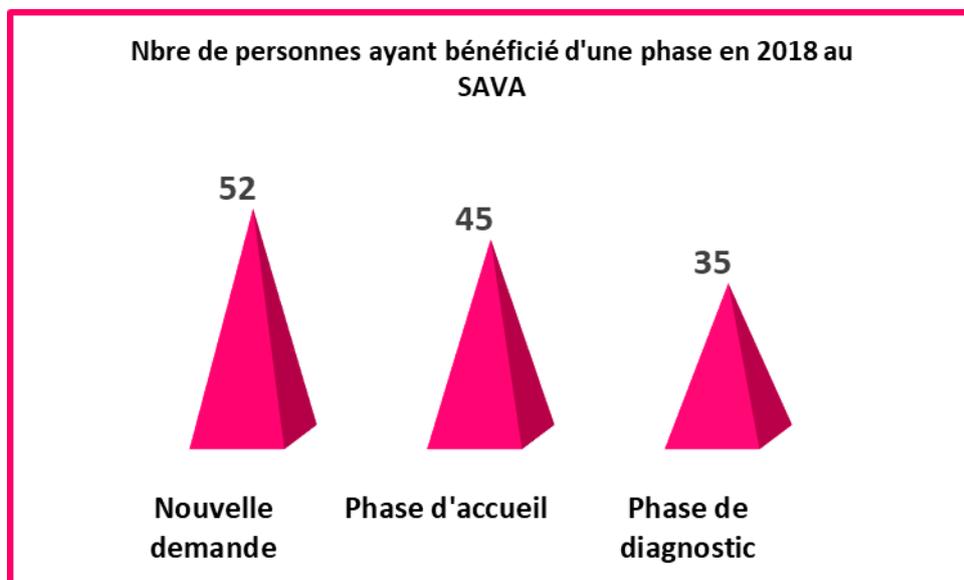
- la personne se trouve dans la phase en amont de l'établissement d'un projet personnalisé; son engagement dans ce projet demande à être vérifié, ou bien sa demande reste floue, confuse et traduit une difficulté de positionnement, de relation
- le projet personnalisé a été réalisé et avant de mettre un terme définitif à l'accompagnement, le service maintient une période pendant laquelle la personne peut continuer à rencontrer le professionnel référent du projet pour s'assurer de la qualité de l'étayage mis en place.

Selon l'évolution de leur projet de vie et de capacités d'autonomie, un bénéficiaire peut être répertorié dans différentes typologies et parfois même dans une même année, il peut y avoir changement de catégorie de typologie.

Par ailleurs, le processus d'accompagnement se décline en phase selon le schéma suivant :



Les graphiques ci-dessous présentent le nombre de bénéficiaires qui en 2018 ont bénéficié d'une phase d'accueil et de diagnostic ainsi que d'une typologie de parcours au SAVA.

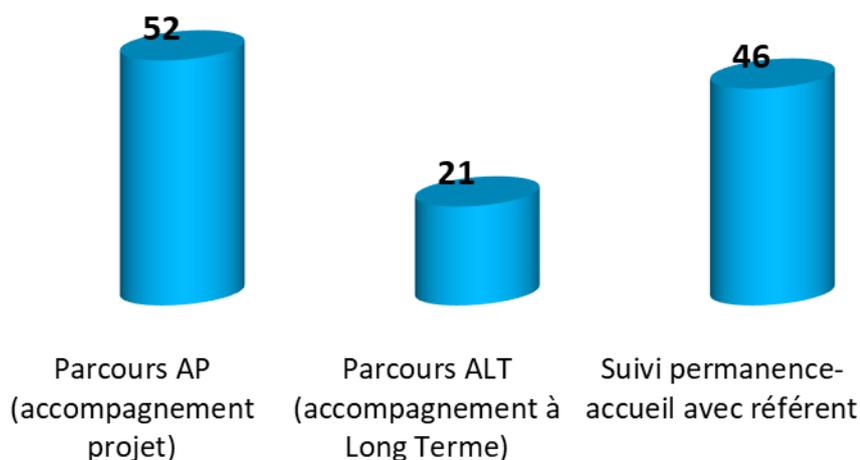


Le chiffre de nouvelle demande ne donne pas suite automatiquement à une phase d'accueil, certaines personnes ne donnant pas suite au rendez-vous de 1^{er} accueil ou étant réorienté directement en permanence-accueil.

La durée théorique maximale de la phase de diagnostic est de 4 mois au cours de laquelle différents outils d'évaluation des besoins et des capacités de la personne sont utilisés ainsi que des entretiens et visites au domicile.

Nbre de personnes ayant bénéficié d'une typologie de parcours en 2018 au SAVA

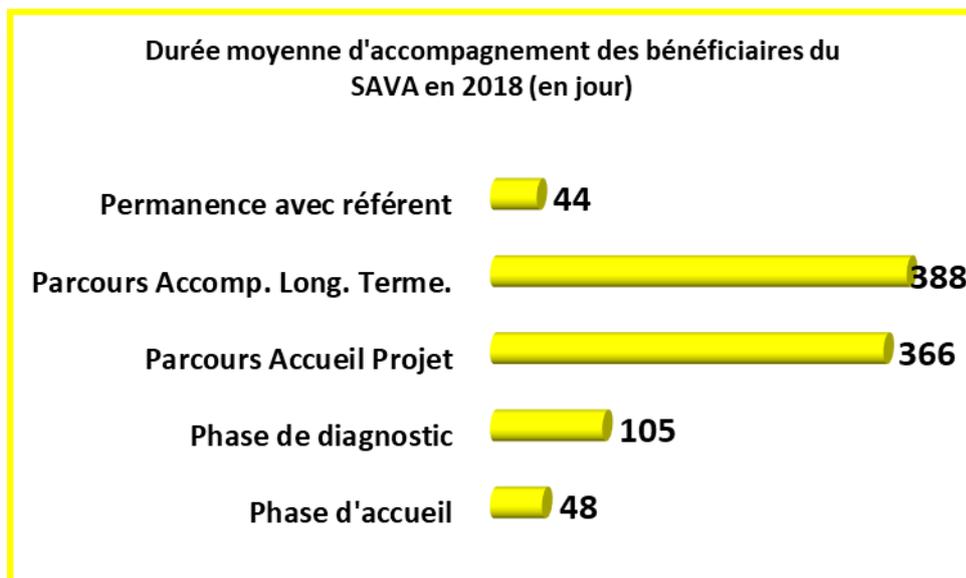
NB : une même personne peut bénéficier de plusieurs typologie de parcours dans l'année



Il y a peu d'évolution en terme de typologie de parcours par rapport à l'année précédente hormis une augmentation du nombre de personnes en suivi permanence- accueil avec référent. Dans cette typologie peuvent être « classer » des personnes dont les objectifs du projet d'accompagnement ont été atteints et pour lesquels une vigilance est maintenue pendant quelques temps.

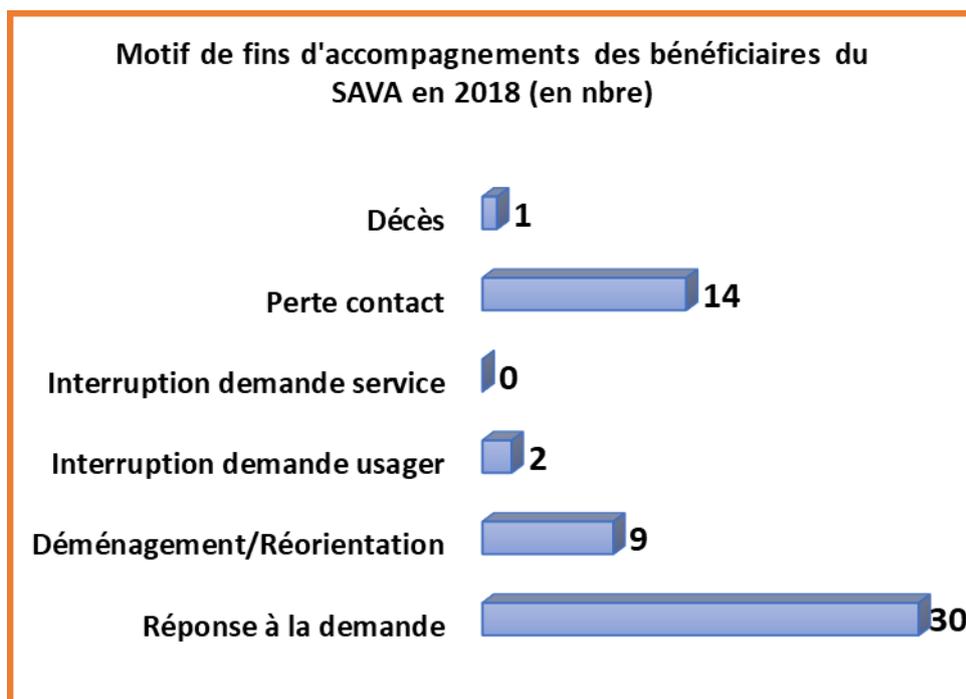
b. Durée d'accompagnement pour les personnes en accompagnement

Le graphique ci-dessous présente la durée moyenne dans les phases et dans les typologies de parcours pour l'ensemble des 147 bénéficiaires de l'accompagnement du SAVA en 2018. C'est le parcours ALT (Accompagnement au Long Terme) qui présente la durée moyenne la plus élevée, en cohérence avec la définition de cette typologie.



c. Présentation des fins d'accompagnement

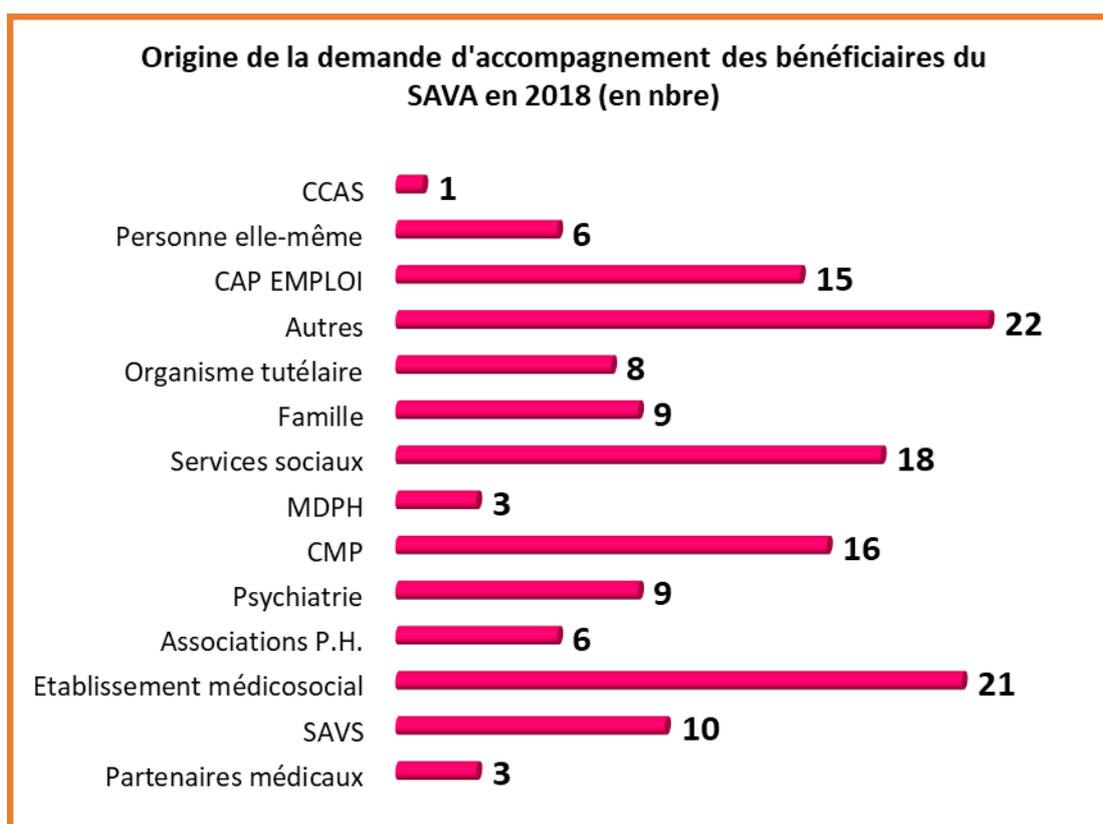
En 2018, il y a eu **56** fins d'accompagnement soit 22 de plus qu'en 2017. Le graphique ci-dessous répertorie les motifs de ces fins d'accompagnement.



Pour près de 54% des personnes la fin d'accompagnement est en lien avec la réalisation des objectifs du projet co-construit. Ce chiffre est en hausse de 24% par rapport à 2017.

La durée moyenne d'accompagnement sur les fins d'accompagnement est de **207 jours** contre **260** en 2017.

d. Origine des demandes d'accompagnement au SAVA en 2018

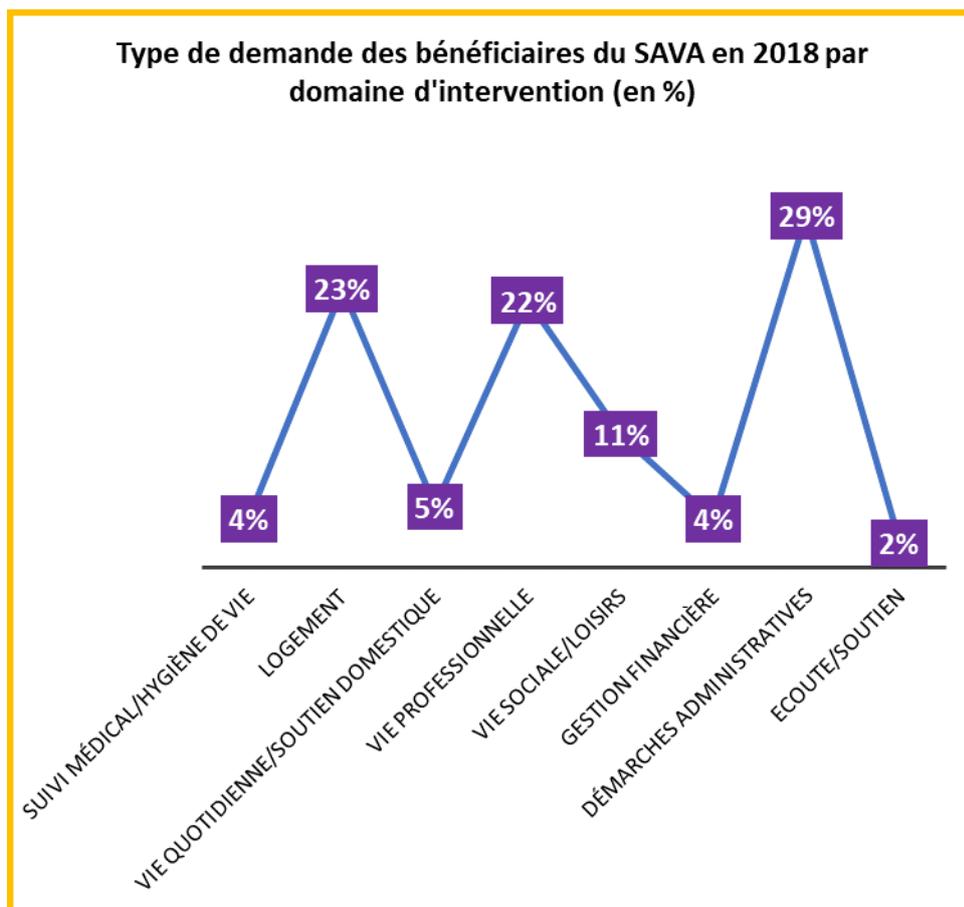


Si l'intervention ne peut se réaliser qu'avec l'approbation de la personne, l'intervention d'un tiers institutionnel est – en règle générale – à l'origine de l'information. La répartition de l'origine d'orientation vers notre service montre la légitimité du service auprès des principaux acteurs du champ du handicap et social. Ainsi, pour 34% des orientations vers le service le sont par les établissements sociaux et médico-sociaux.

e. Eléments d'analyse de la demande des personnes au SAVA lors de la phase d'accueil/admission

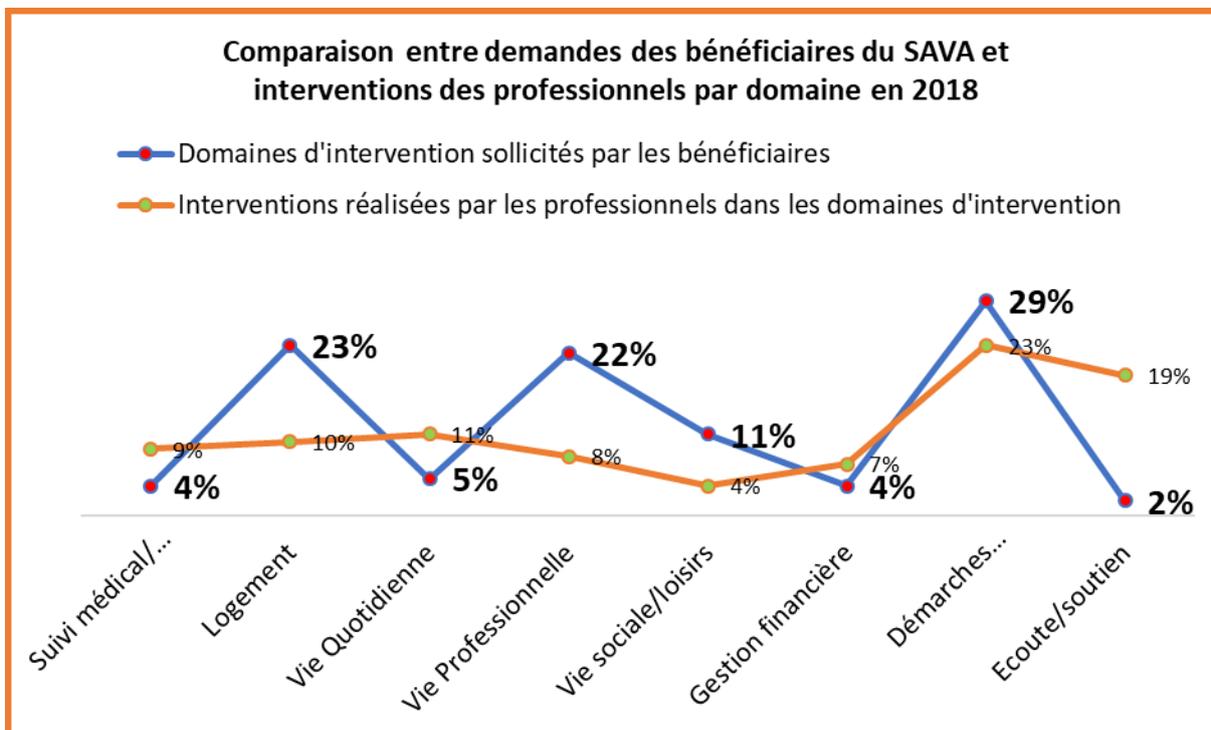
Le graphique ci-dessous présente les types de demandes énoncées par les usagers lors de la phase d'admission.

29% des demandes d'accompagnement concernent les démarches administratives et 23% le logement ce qui marque l'ancrage social du SAVA auprès du public.

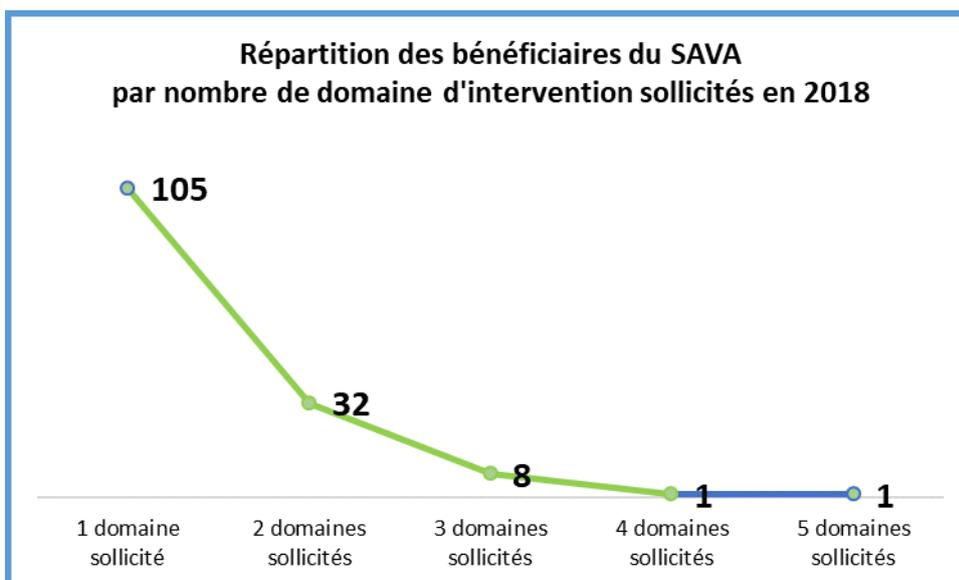


Les demandes dans les autres domaines d'intervention restent stables. La proportion importante de demande en lien avec la vie professionnelle s'explique par le partenariat mis en œuvre par le CABA avec l'ESAT des Gardons qui prévoit des visites organisées de l'ESAT une fois par trimestre et le renforcement du suivi des stagiaires ESAT accompagnés par le CABA. Ainsi, un certain nombre de partenaires nous adresse les personnes pour un accompagnement vers le travail en milieu protégé.

L'évaluation des besoins et capacités d'autonomie réalisée pendant la phase de diagnostic par les professionnels du SAVA permet de valider - ou pas - les demandes initiales et de prioriser les domaines d'intervention. Le graphique ci-dessous présente la répartition par domaine des interventions réalisées par l'ensemble des professionnels. Ainsi, on constate que concernant le domaine vie professionnelle, la courbe montre que les interventions dans ce domaine ne représentent que 8% du total des interventions. Cela démontre que le travail d'accompagnement mené par les professionnels a pour objectif de réduire un certain nombre de difficultés dans d'autres domaines avant de pouvoir envisager un travail. La courbe montre que les interventions parmi les plus nombreuses ont lieu – notamment - dans le domaine de l'écoute et le soutien alors que ce domaine ne représente que 2% des demandes des usagers au cours de la phase d'admission.

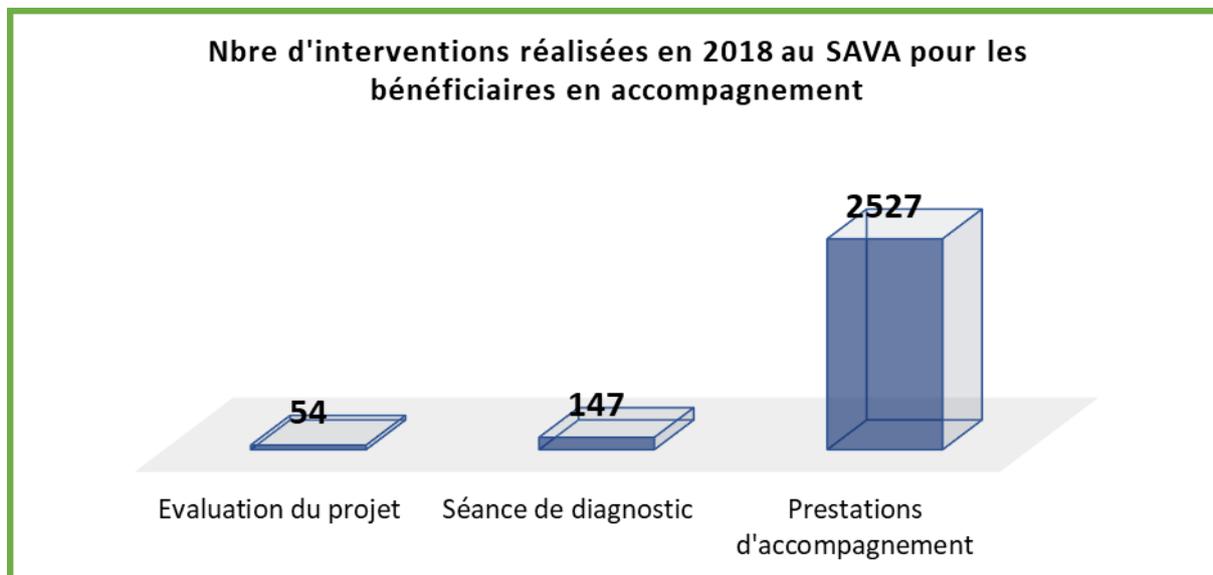


Le graphique ci-dessous présente – lui - le nombre de demandes dans les différents domaines faites par les usagers au moment de leur admission. Il montre que 71% des bénéficiaires viennent avec une demande dans un domaine bien identifié. Ce chiffre est stable par rapport à l'année dernière.



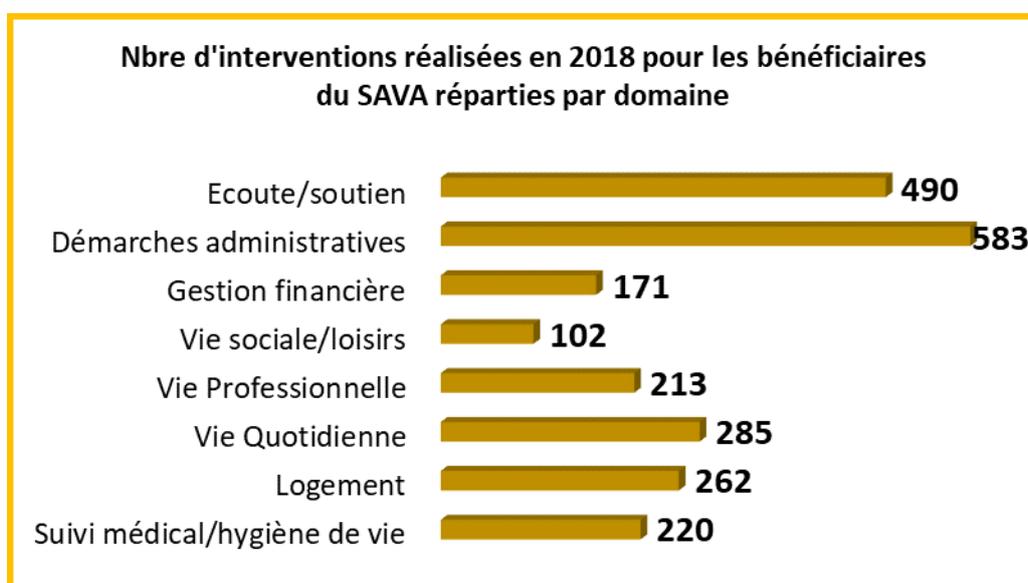
f. Les interventions au SAVA pour le public accompagné

Le graphique ci-dessous présente la répartition en nombre des interventions réalisées par le SAVA en 2018 pour les personnes en accompagnement. Ces interventions concernent les prestations d'accompagnement mais aussi celles de diagnostic de situation et d'évaluation du projet d'accompagnement.



Le nombre total de prestations est en hausse par rapport à 2017 (+4,60%) en lien avec la hausse de 6,50% des personnes accompagnées en 2018. La moyenne annuelle de prestations est de 19 pour les usagers en accompagnement soit près de deux interventions dans les différents domaines par usager. Elle est identique à l'année dernière

Le graphique ci-dessous présente le détail des prestations d'accompagnement menées dans les différents domaines. La répartition dans les différents domaines est sensiblement comparable à 2017.



Ces interventions sont réalisées dans le cadre des différentes modalités d'accompagnement.

g. Les modalités d'accompagnement

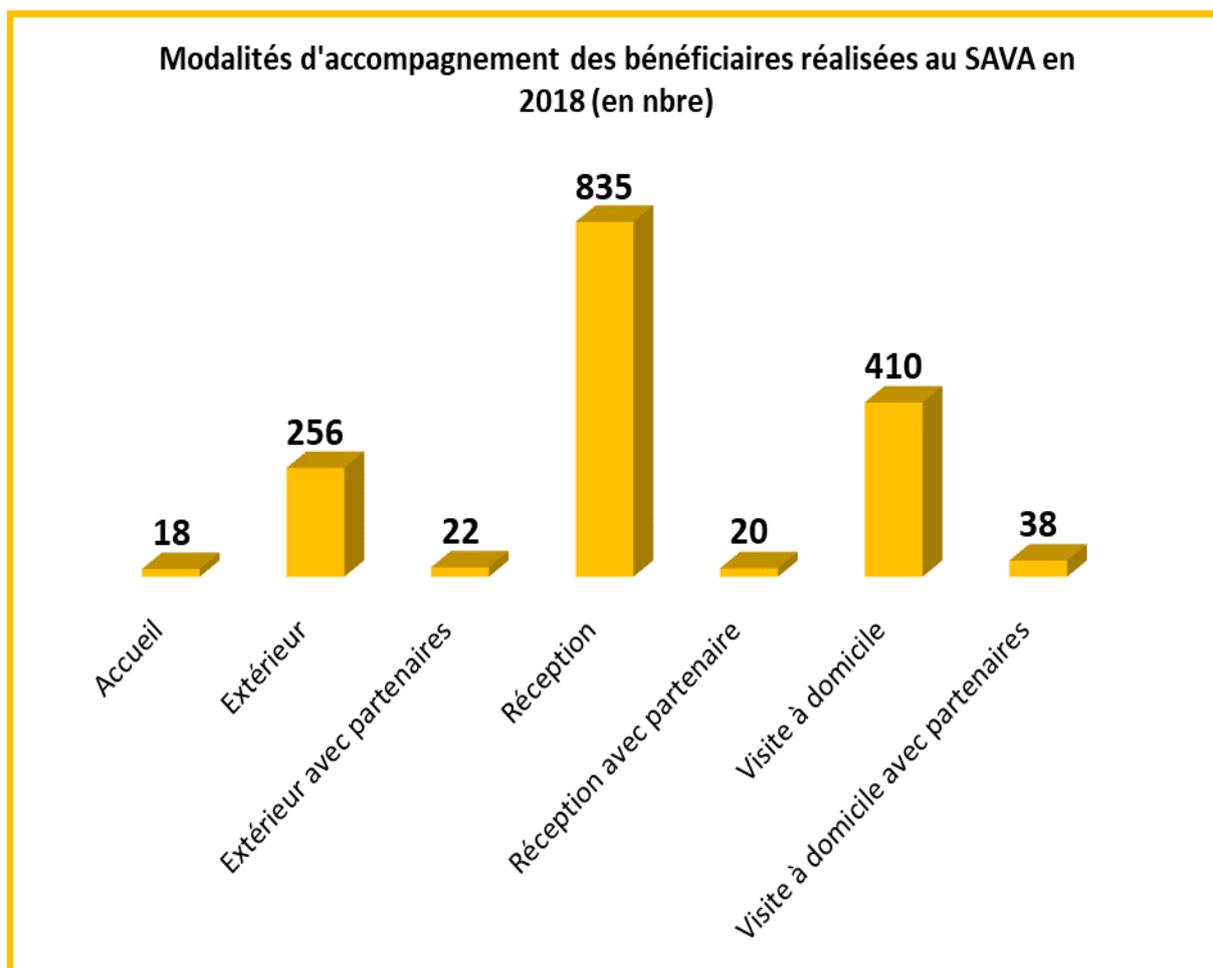
Le service décline l'accompagnement qu'il réalise auprès des personnes autour de quatre types d'actes nommés modalités d'accompagnement – regroupés sous le terme de **RAVE** et dont voici la définition :

- **Réceptions** : rendez-vous dans les locaux du service
- **Accueil** : Dans les locaux du service mais sans rendez-vous
- **Visites** : rencontre au domicile
- **Extérieur** : démarches effectuées (avec ou sans la personne) à l'extérieur de son domicile et du service.

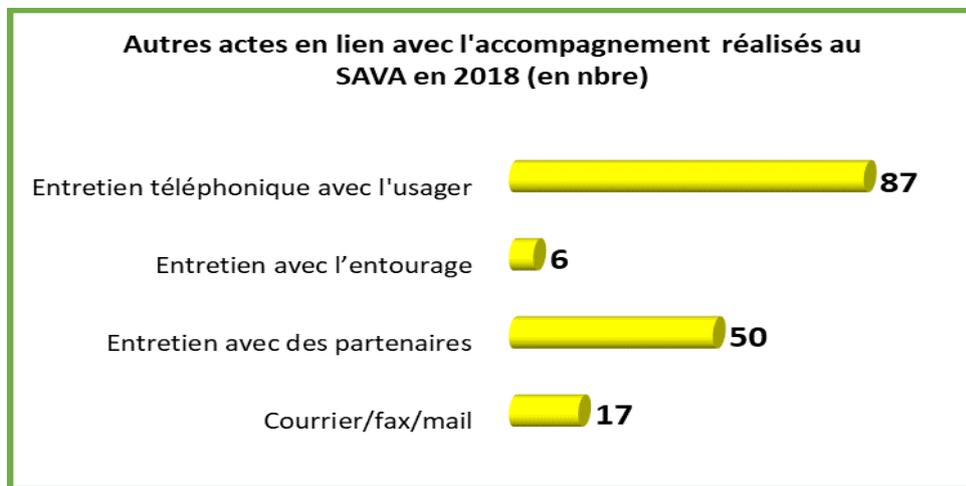
A ces modalités s'ajoutent d'autres actes professionnels :

- Entretien téléphonique avec l'utilisateur : il s'agit d'un contact sur un ou des sujets en lien avec son accompagnement. Ne sont pas comptabilisés ainsi dans cette catégorie, les appels pour une prise de rendez-vous par exemple.
- Entretien avec l'entourage : celui-ci peut être physique ou téléphonique mais toujours sans l'utilisateur même si la teneur du contact et des propos sont discutés avec celui-ci. Par entourage, nous entendons toute personne représentant une ressource pour la personne
- Entretien avec des partenaires : même définition que pour l'entretien avec l'entourage
- Courrier/fax/mail

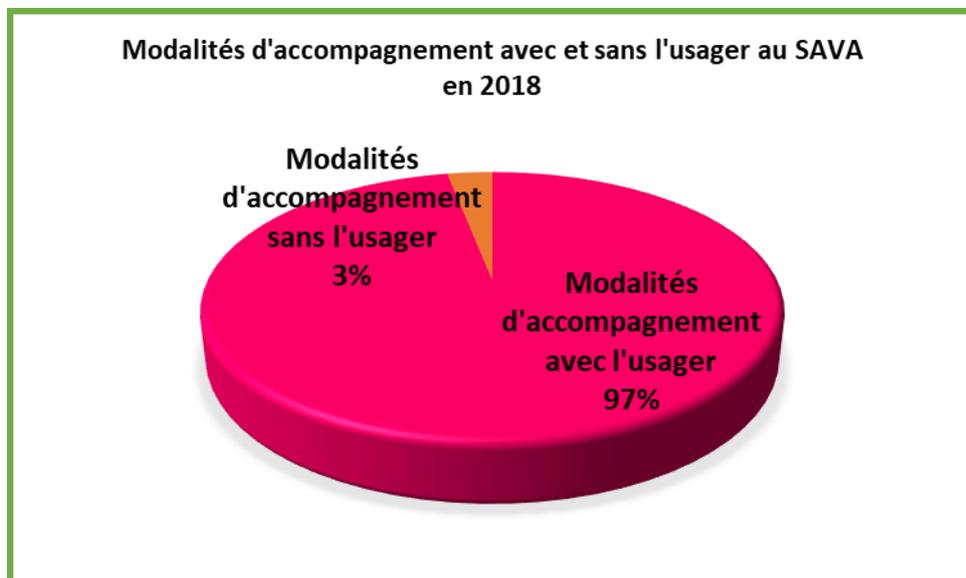
Le nombre total de modalités d'accompagnement réalisées en 2018 s'élève à **1599** ce qui représente près de 11 modalités par usager accompagné soit près d'une modalité/mois/usager. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2017 (13 modalités) et s'explique par la proportion plus importante de personnes accompagnées avec un même effectif de ressources humaines.



Le graphique ci-dessous présente les autres modalités réalisées par les professionnels du SAVA en lien avec l'accompagnement. Le nombre d'entretiens téléphoniques avec l'utilisateur et avec les partenaires est en forte augmentation (respectivement + 569% et 67%) du fait – sans doute – d'une saisie plus systématique de ce type d'acte dans la base de données après une sensibilisation du personnel.

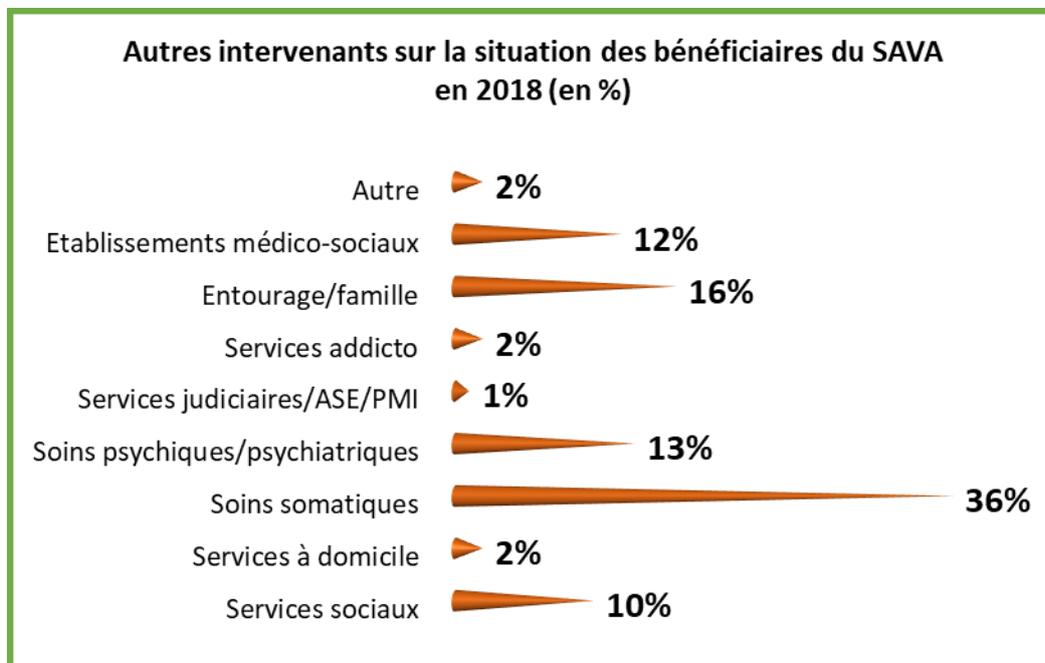


Le graphique ci-dessous présente la répartition des modalités d'accompagnement en présence ou non des usagers. La proportion accompagnement avec et sans l'utilisateur est identique à 2017.



h. Co-intervenants sur la situation des usagers du SAVA en 2018

Le graphique ci-dessous présente les partenaires ou professionnels qui co-interviennent sur la situation des bénéficiaires de l'accompagnement. On constate que le secteur du soin somatique et psychiatrique intervient également de manière importante auprès des personnes ce qui démontre que l'état de santé des personnes suivies est précaire et nécessite un suivi important.



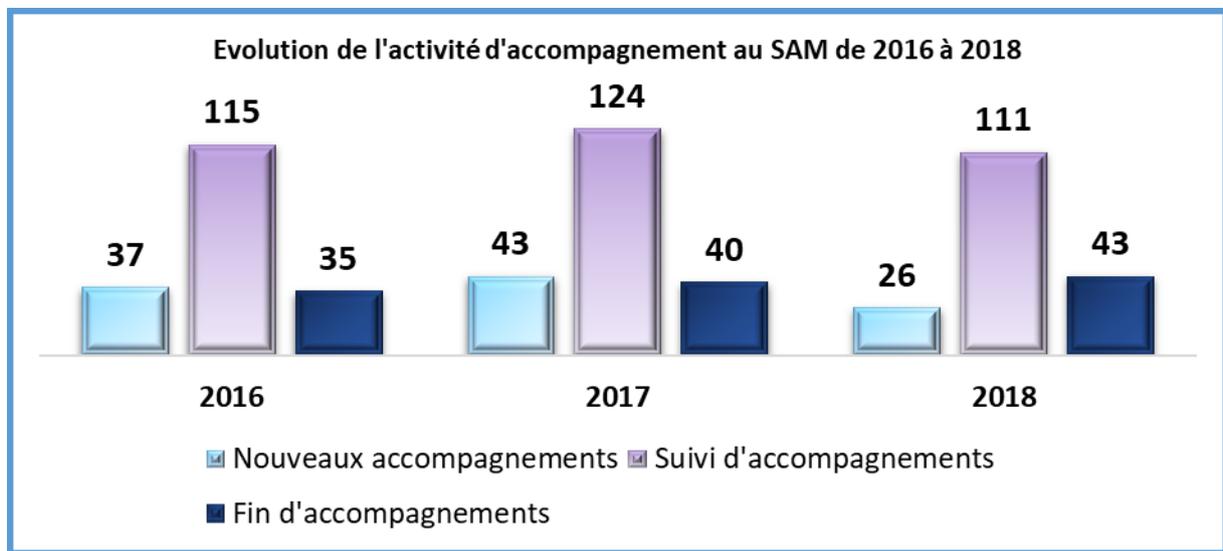
3. Données sur l'activité du SAM

Pour rappel le SAVS possède un agrément pour 230 personnes. Il se répartit entre les deux dispositifs.

a. Données sur l'activité du SAM

Le SAVS – dispositif SAVA et SAM réunis - a enregistré **76 demandes d'accompagnement** en 2018. Ces **76** demandes ont donné lieu à **70** nouveaux accompagnements pour les deux dispositifs. En effet, certaines personnes ne donnent pas suite au rendez-vous proposé ou à l'issue du 1^{er} rendez-vous d'accueil.

Le graphique ci-dessous présentent l'activité du dispositif SAM en 2018 et son évolution sur les trois dernières années. Le nombre de nouveaux bénéficiaires en 2018 comprend les personnes orientées vers le SAM pour un accompagnement avec projet et les personnes qui participent aux activités sans projet d'accompagnement défini.



Le nombre d'accompagnement au SAM est en baisse de 10,5% par rapport à 2017 (moins 13 personnes accompagnées), ce qui s'explique par une baisse importante du nombre de nouveaux accompagnements (moins 17 personnes).

b. La déclinaison par phase et la typologie des parcours au SAM

Dans le cadre de la réactualisation du projet de service du SAVS en 2015, de nouvelles modalités d'accompagnement ont été mises en place dans les deux dispositifs que sont le SAVA et le SAM afin de permettre un accompagnement global des personnes susceptibles de bénéficier des deux dispositifs. Ainsi, le dispositif SAM qui n'était dévolu qu'au développement d'activités collectives a évolué. Depuis début 2015, les personnes nouvellement accompagnées peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel mis en œuvre par les professionnels du SAM – selon leur problématique et leur volonté d'adhésion à un accompagnement personnalisé. Comme au SAVA, les personnes vont bénéficier du même processus d'accompagnement dont voici le schéma ci-dessous.

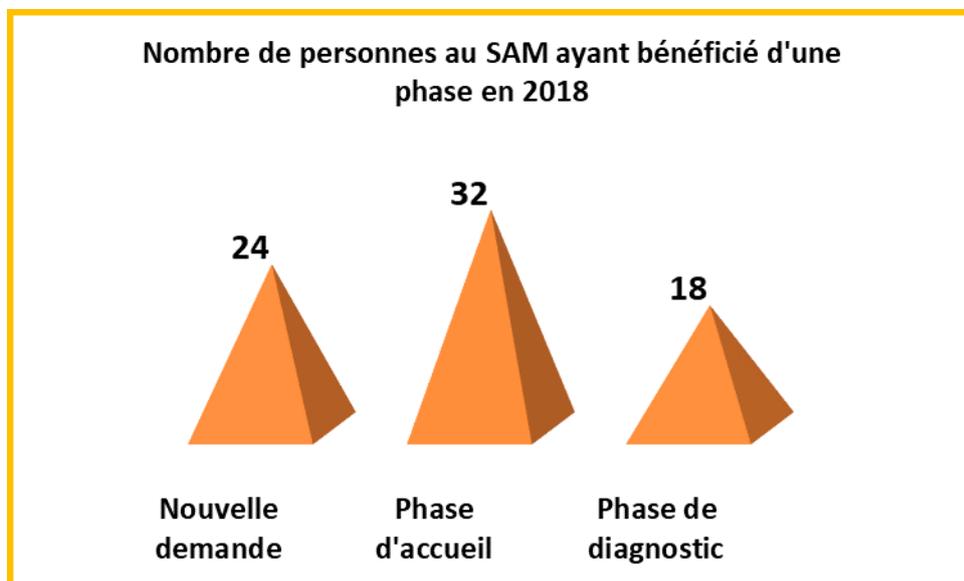


Par ailleurs, comme pour le dispositif SAVA, il existe dorénavant une typologie de parcours d'accompagnement au SAM :

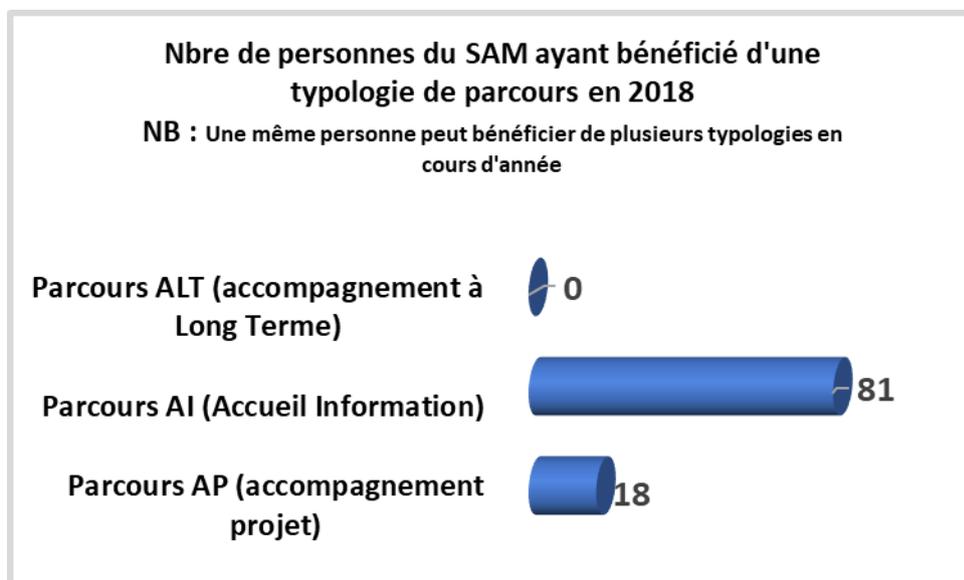
- **l'Accueil sans Accompagnement** : L'accompagnement mis en œuvre au SAM dans le cadre d'un Accueil Information a pour objectif de permettre à l'utilisateur d'être au sein d'un collectif de manière ponctuelle et libre.
- **l'Accompagnement Ponctuel** : Dans le cadre de cet accompagnement, des objectifs bien déterminés sont ciblés ainsi que les moyens mis en œuvre pour les réaliser.
- **l'Accompagnement à Long Terme** : Ce type d'accompagnement est réservé à des personnes présentant des freins importants d'accès à des dispositifs de droit commun. L'objectif visé est l'accès et/ou le maintien de leur participation à des activités proposées par le dispositif SAM. Au sein de ces activités, d'autres dimensions peuvent être particulièrement travaillées (hygiène, santé).

Ces nouvelles modalités sont mises en œuvre progressivement depuis 2015 avec une montée en puissance depuis 2016.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de bénéficiaires qui en 2018 ont bénéficié d'une phase au SAM. Ces chiffres des phases « nouvelle demande » et « phase d'accueil » sont en diminution du fait de la baisse de nouveaux accompagnements.

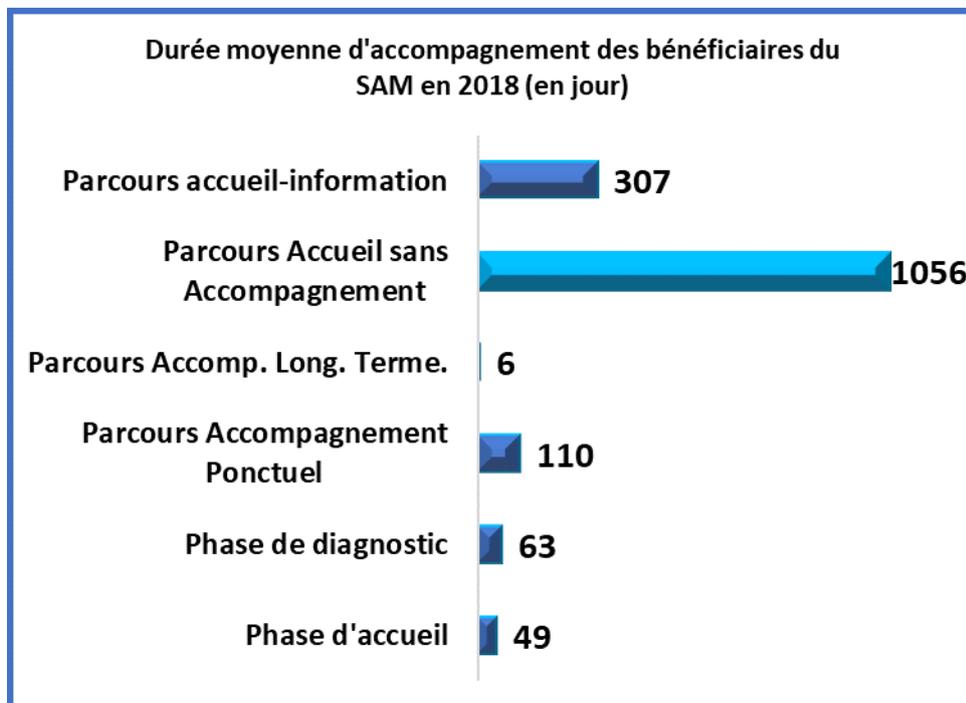


Le graphique ci-dessous présente le nombre de bénéficiaires qui en 2017 ont bénéficié d'une typologie de parcours au SAM.

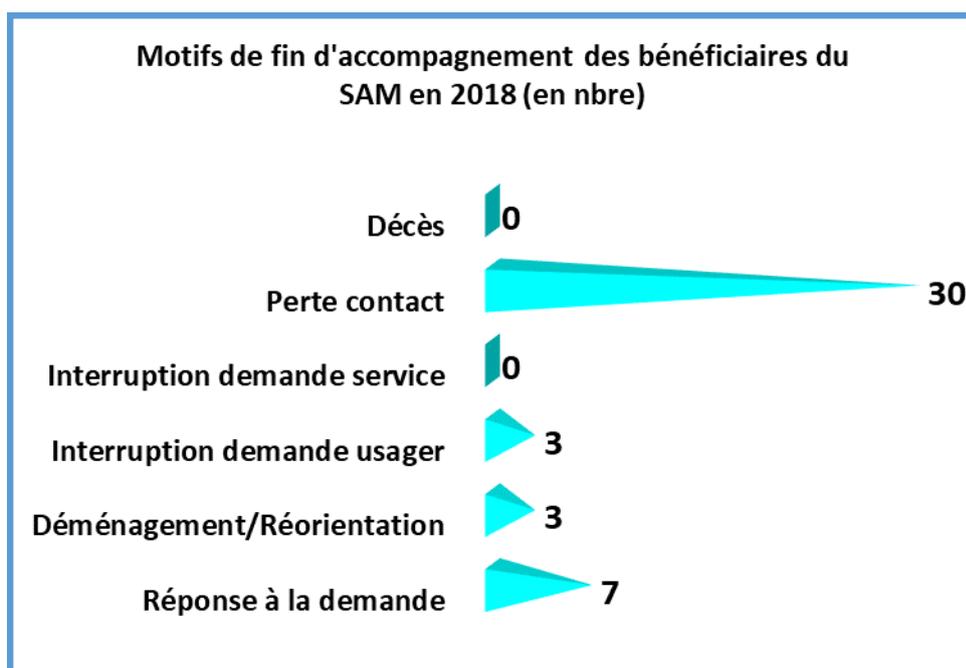


c. Durée d'accompagnement

Le graphique ci-dessous présente la durée moyenne dans les phases et les typologies de parcours pour l'ensemble des 111 bénéficiaires de l'accompagnement du SAM en 2018. C'est le parcours AI – accueil sans accompagnement qui présente la durée moyenne la plus élevée (près de 3 ans) ce qui est logique puisque cette catégorie regroupe les personnes ne bénéficiant pas d'un projet d'accompagnement formalisé et qui sont les plus nombreuses.



d. Fin d'accompagnement au SAM en 2018

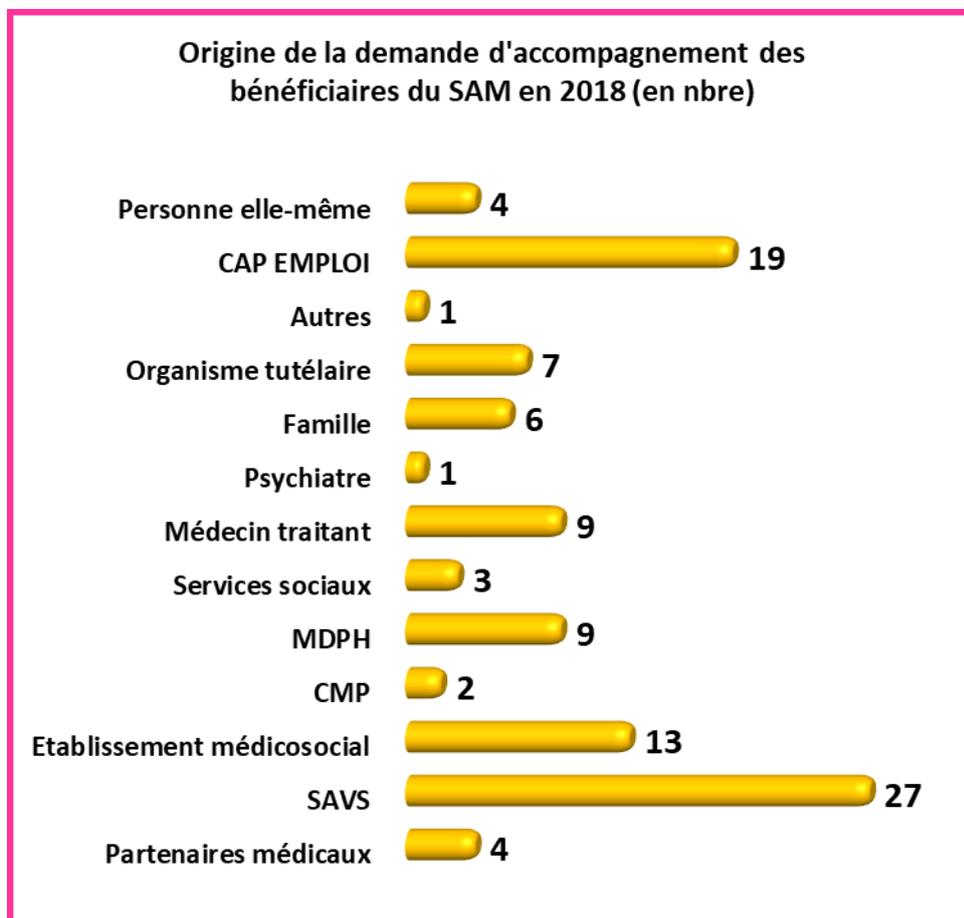


En 2018, il y a eu au SAM 43 fins d'accompagnement. Le Graphique ci-dessus répertorie les motifs de ces fins d'accompagnement. La fin d'accompagnement pour perte de contact est importante du fait du nombre important de personnes inscrites dans un parcours d'accueil sans accompagnement, ce qui est la mission première du service : être un lieu de socialisation sans contraintes ni obligations.

La durée moyenne d'accueil/accompagnement sur les fins d'accompagnement est de **174 jours** (160 en 2017) soit près de 6 mois.

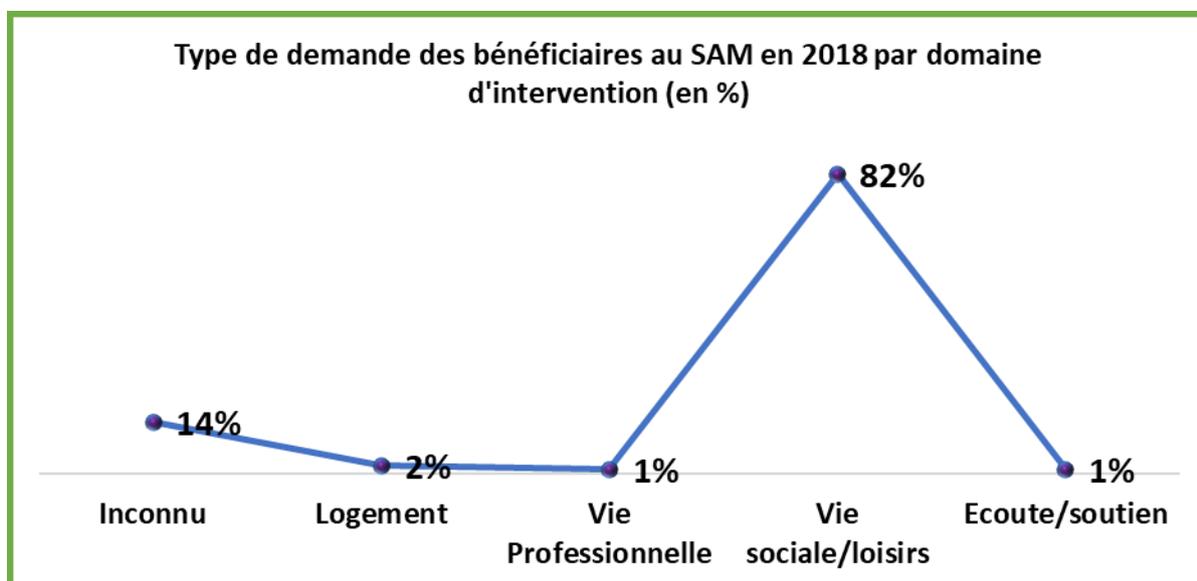
e. Origine de l'orientation vers le SAM

Le graphique ci-dessous présente la personne ou le tiers à l'origine d'une orientation vers le SAM en 2018.

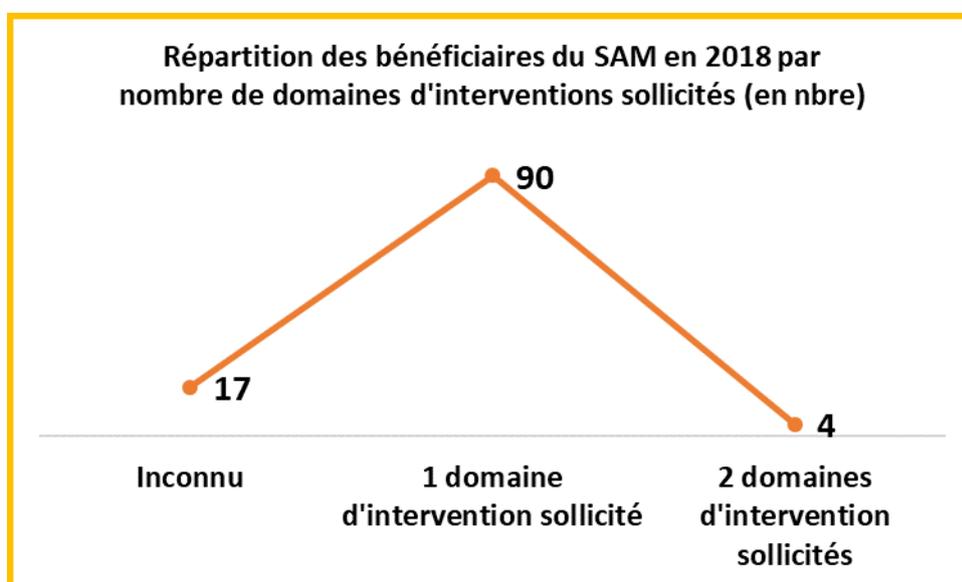


f. Eléments d'analyse de la demande des personnes au SAM lors de la phase d'accueil/admission

Le graphique ci-dessous indique le type de demandes des bénéficiaires. 82% viennent pour créer du lien social ce qui correspond aux missions du dispositif SAM.



Le graphique ci-dessous présente le nombre de demandes faites par les usagers au moment de leur admission dans les différents domaines. Il est en cohérence avec le type de demande.

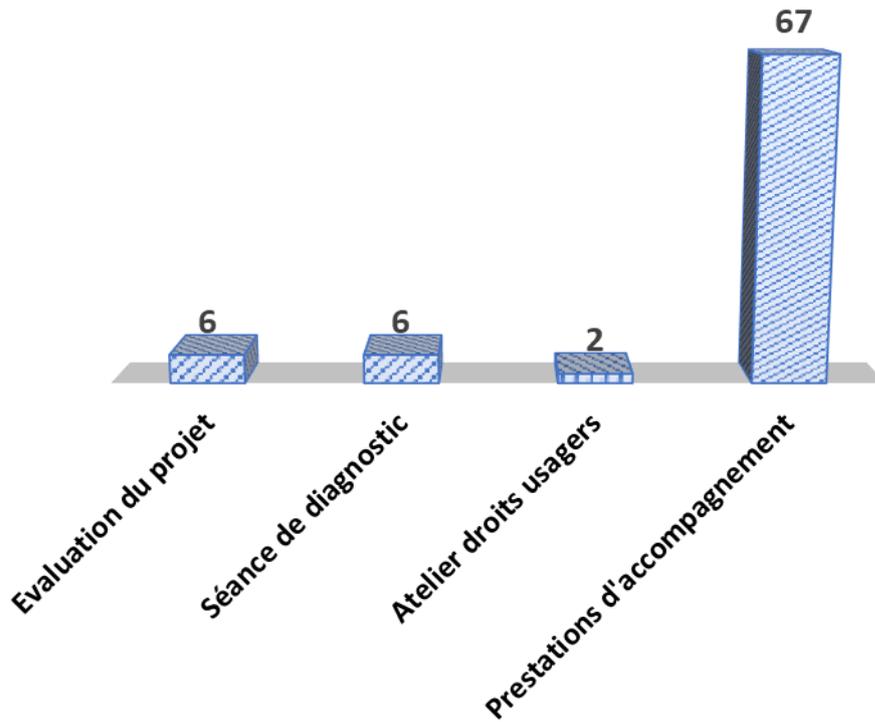


g. Données sur l'activité du SAM en 2018

Depuis 2015, le SAM construit des projets d'accompagnement individualisés avec certains usagers qui viennent au SAM pour la première fois ou depuis longtemps. Ce choix s'appuie sur des besoins repérés par les professionnels ou des demandes de certains bénéficiaires. A côté de ce travail d'accompagnement, un certain nombre d'activités est proposé pour favoriser le lien social et l'accès aux loisirs et à la culture.

Dans le cadre de mission d'accompagnement, les professionnels réalisent donc – à l'instar de leurs collègues du SAVA – des interventions dans différents domaines. Les graphiques ci-dessous présentent les données en lien avec ces interventions.

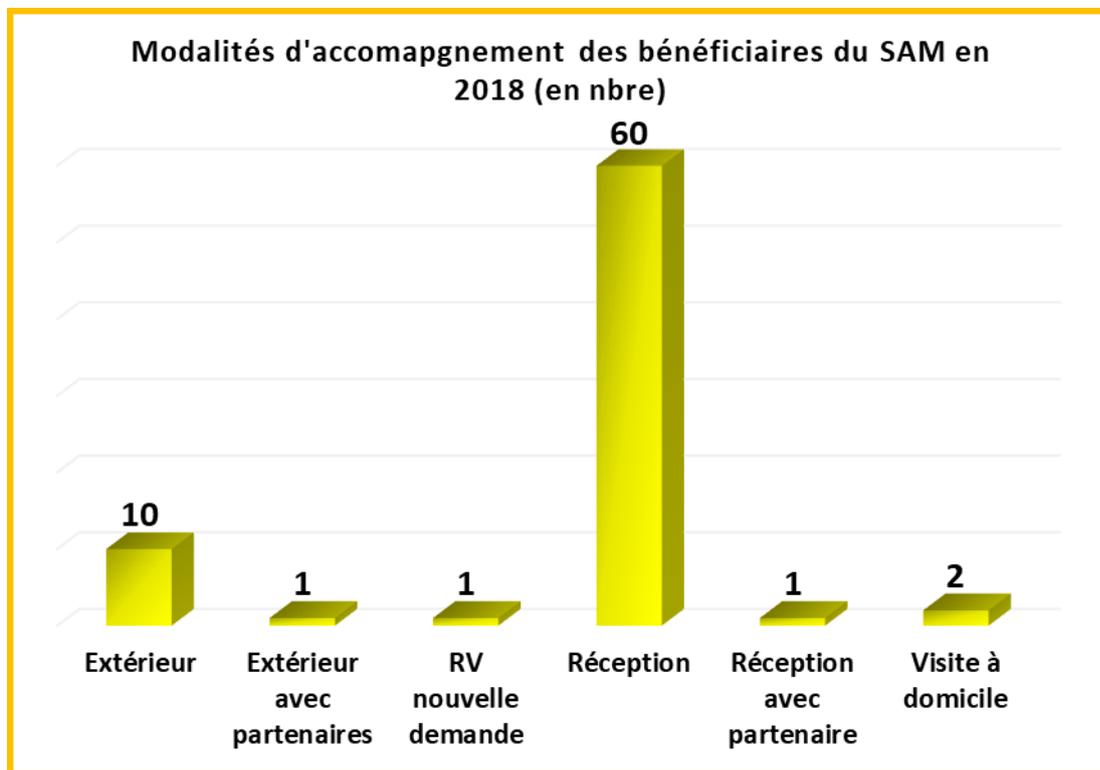
Nbre d'interventions réalisées pour les bénéficiaires d'un accompagnement au SAM en 2018 (en nbre)



Nbre interventions dans les différents domaines réalisées pour les bénéficiaires d'un accompagnement au SAM en 2018

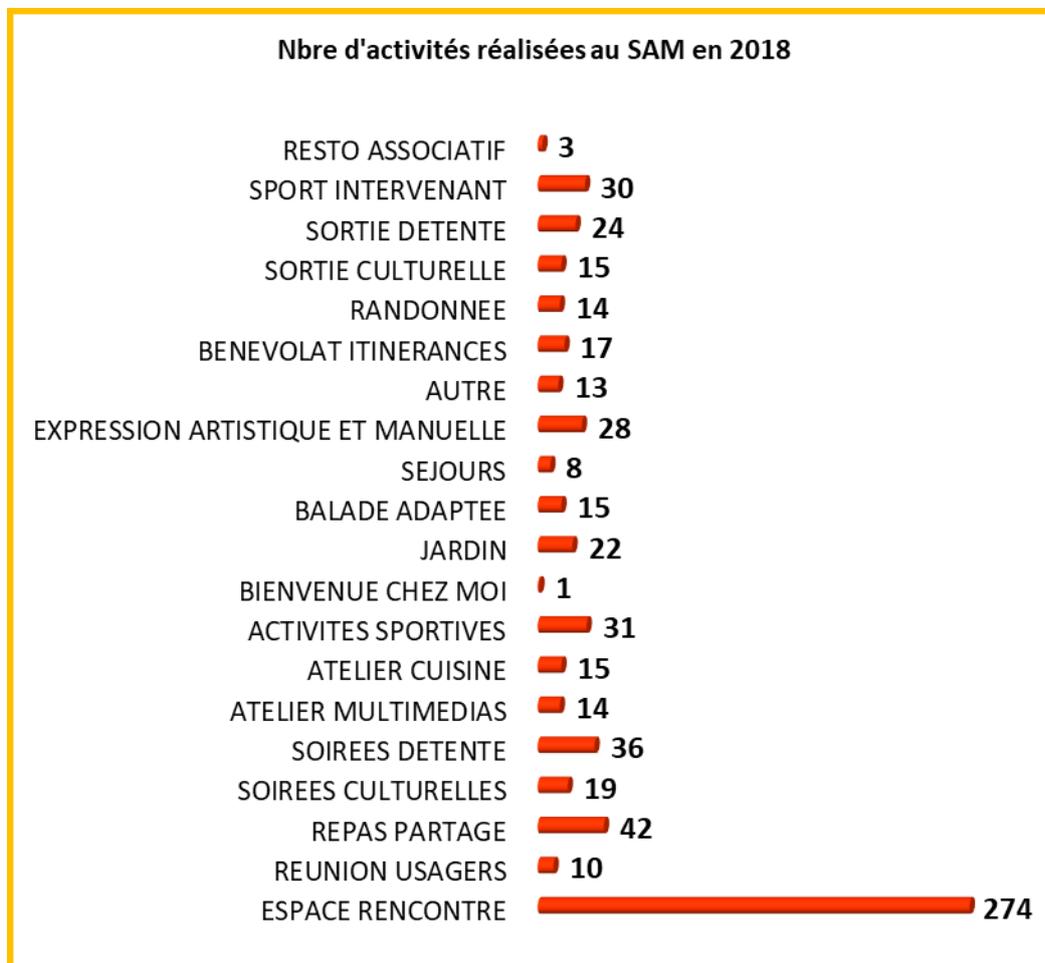


Le nombre d'interventions dans les différents domaines est en augmentation de 352% par rapport à 2017. Ceci est à mettre en lien avec une saisie plus systématique de ces interventions sur la base de données par les professionnels du SAM qui ne réalisaient pas jusqu'en 2015 de projets d'accompagnement.

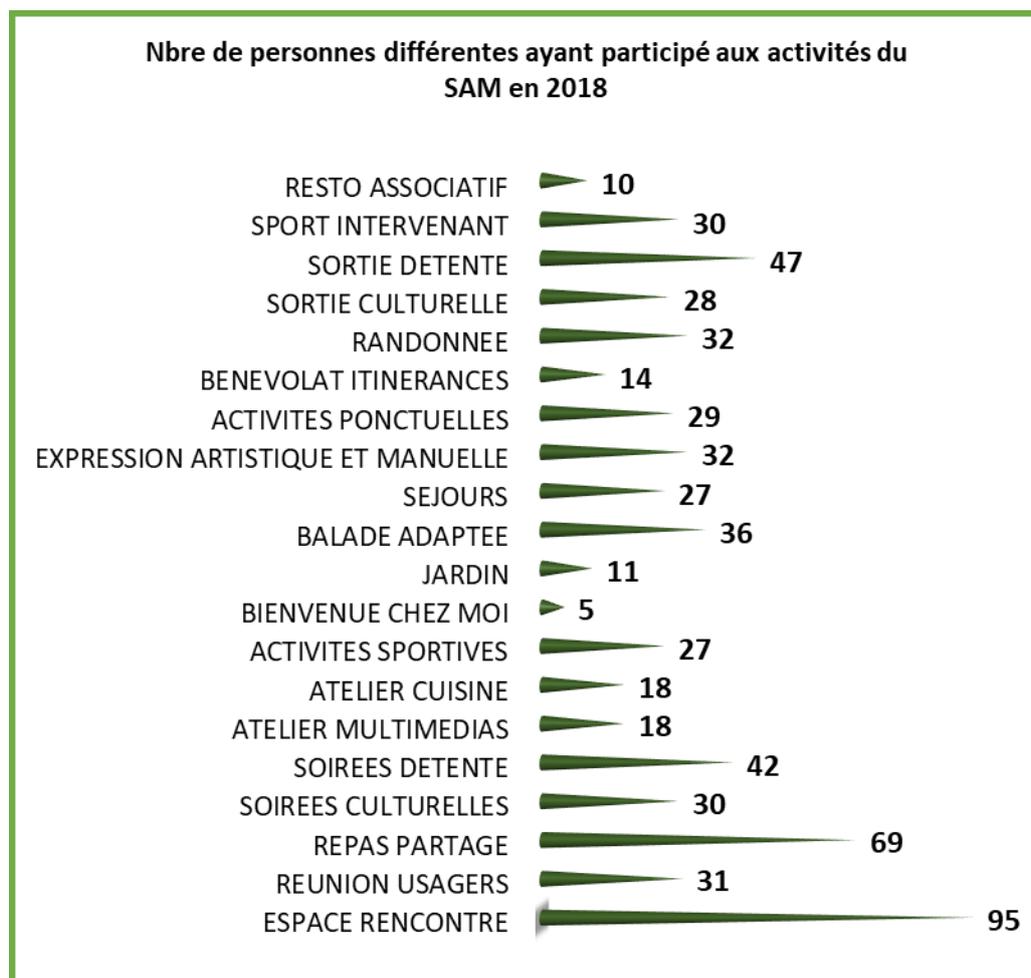


Le graphique ci-dessus montre les modalités d'accompagnement mis en place au bénéfice des usagers pour lesquels un projet d'accompagnement est formalisé par les professionnels du SAM.

Le graphique ci-dessous indique le nombre d'activités développées par le dispositif SAM en 2018. Le contenu et les objectifs de ces activités sont explicités plus après dans le présent rapport. Au total ce sont 631 activités organisées au SAM (634 en 2017) , ce qui représente **2,43 activités / jour d'ouverture** du service.



Les graphiques ci-après présentent le nombre de participants pour chaque activité au cours de l'année ainsi que le nombre de présences de ces bénéficiaires sur les activités. Le nombre de personnes différentes est en augmentation en 2018 par rapport à 2017 (631 personnes contre 583).



Moyenne annuelle du nombre de présence par activité au SAM en 2018

RESTO ASSOCIATIF	1
SPORT INTERVENANT	15
SORTIE DETENTE	9
SORTIE CULTURELLE	5
RANDONNEE	7
BENEVOLAT ITINERANCES	4
ACTIVITES PONCTUELLES	5
EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLE	10
SEJOURS	10
BALADE ADAPTEE	6
JARDIN	6
BIENVENUE CHEZ MOI	5
ACTIVITES SPORTIVES	8
ATELIER CUISINE	11
ATELIER MULTIMEDIAS	6
SOIREES DETENTE	19
SOIREES CULTURELLES	8
REPAS PARTAGE	21
REUNION USAGERS	6
ESPACE RENCONTRE	266

h. Présentation des activités

◇ *Focus sur le projet « Défilé récup »*



Ce projet a été initié par l'association LA CLEDE avec le soutien du conseil citoyen du centre-ville d'Alès. Les objectifs étaient de promouvoir l'émancipation des personnes, de favoriser l'expression et l'estime de soi et de lutter contre l'isolement. Ce projet était ouvert à tout type de

public et plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Le projet a été coordonné par l'animatrice du café des familles porté par l'association LA CLEDE. Celle-ci a proposé à l'ensemble des structures ayant participé au projet « street tricot » de se remobiliser. Deux ans après, les équipes professionnelles du CABA, du foyer de l'ARTES, de l'IMPRO des Châtaigniers et du café des familles ont répondu favorablement. Elles ont également souligné l'intérêt de ces projets collectifs qui permettent l'expression, la créativité, la valorisation de l'estime de soi et l'ouverture à l'autre. Le thème du défilé récup a été validé par l'ensemble des structures, seul le Foyer de l'Abbaye et Foyer des Oliviers – gérés par le CCAS de la ville d'Alès - n'ont pas souhaité se réengager.

En ce qui concerne l'organisation, il a été décidé que chaque structure travaillerait en autonomie afin de pouvoir évoluer à son rythme. Cependant des rencontres inter-structures autour d'un repas convivial, d'un goûter ont été mises en place afin de permettre un échange, une mise en lien entre les différents publics accueillis et les professionnels (échange de savoir, difficultés rencontrées dans la confection des tenues, échange de matériaux...). Ces rencontres ont permis la valorisation du travail réalisé à chaque étape. Des réunions partenariales ont également eu lieu afin d'organiser la journée du 7 juin 2018, dédiée au défilé (avancé des tenues, logistiques, autorisations, communication, budget, répétition...).

Au total ce ne sont pas moins de 25 tenues qui ont été réalisées.

En ce qui concerne le CABA, ce projet a mobilisé 10 usagers du SAM pour la confection des tenues. Dans un premier temps nous avons ensemble essayé de voir quels objets de récupération nous allions pouvoir utiliser. Des propositions ont fusé, nous avons donc dû par la suite faire le tri dans les propositions et nous accorder avec les partenaires afin de ne pas tous utiliser les mêmes matières.

Nous nous sommes donc mis d'accord sur 4 tenues :

Nom de la tenue	Matériel utilisé	Nombre d'heure de travail
La danseuse Andalouse 	Papier journal (environ 5 ou 6 midi libre)	23h
La robe arc-en-ciel 	Bouchons plastique (environ 1500 bouchons percés de part en part)	200h
La tenue « Sport Color » 	Ballon de baudruche (environ 265 ballons collés)	10h

<p>La tenue du marié</p> 	<p>Origami (pliage de papier en forme de papillon) (environ 60 papillons)</p>	<p>30h</p>
--	---	------------

Ces tenues ont été portées par 4 usagers du service, qui se sont portés volontaires. Le groupe « expression manuelle et artistique » du CABA a travaillé autour d'ateliers les mercredis et vendredis après-midi par quinzaine. Le groupe a montré un réel investissement dans ce nouveau projet, autant dans la réflexion que dans la confection des tenues. Ils ont fait preuve de patience, lorsqu'il a fallu percer les bouchons de part en part à l'aide d'une aiguille de couture chauffée, mais aussi d'imagination pour réfléchir à la forme des tenues et aux matériaux que nous allions utiliser et d'assiduité afin de tenir les délais. Nous avons pu compter sur un groupe motivé. Après avoir confectionné les tenues, il a fallu répéter pour le grand jour. Nous avons participé à plusieurs temps de répétition en centre-ville. Cela n'a pas toujours été facile pour tout le monde, de par la timidité de certains ou alors le rapport au corps parfois difficile pour d'autres. Ils ont tous su prendre sur eux afin de vaincre leurs angoisses et même réussir à prendre du plaisir. On a pu ressentir un sentiment de fierté chez l'ensemble des participants.

Le jour du défilé a permis la concrétisation de tout un travail et d'un investissement de plusieurs mois. L'ensemble des mannequins a su surmonter son stress afin de défiler devant un public venu très nombreux. On a pu lire la joie, la satisfaction, la fierté sur tous les visages des participants. Ce projet a permis de faire ressortir le côté créatif de notre public, de les valoriser. Ils ont participé de façon très assidue à toutes les étapes du processus de création jusqu'à la réalisation finale du défilé en lui-même. Le travail en partenariat avec les autres intervenants leur a permis de partager une nouvelle expérience avec d'autres personnes que celles de notre association. On peut parler d'une expérience très positive qui a rendus fier le groupe du SAM tant au niveau du produit fini que de leur participation au défilé.

◇ *Activité sportive avec un intervenant de sport adapté*

Le sport est une pratique sociale et culturelle forte. Si la pratique d'un sport n'est pas automatiquement socialisante ou éducative, c'est un outil éducatif et social indéniable. Néanmoins, pour que le sport devienne un outil d'inclusion et de cohésion sociale il faut se placer dans une démarche de projet.

Les personnes que nous accueillons au sein du service peuvent être en rupture sociale. Elles peuvent avoir perdu certains repères de règles de vie et de communication. Elles se trouvent en échec devant les exigences sociales et se sont ainsi éloignées des lieux collectifs.

La culture et le sport peuvent contribuer à porter les valeurs qui doivent fonder notre société : respect, altérité, laïcité... et permettre de lutter contre les inégalités sociales. C'est donc l'une de nos missions que de permettre la mise en place et l'accompagnement des usagers vers une activité sportive. L'objectif d'un projet sportif à finalité sociale et éducative sera donc de participer à l'acquisition de compétences sociales en fonction de besoins précis et identifiés. Ex : permettre aux usagers de retisser des liens, de réintégrer des repères sociaux, de réinvestir des valeurs personnelles,

collectives et sociales, de réinstaurer le sens des autres et du groupe, la confiance en soi ou encore la notion de projet collectif.

Depuis 2017, le CABA a donc mis en place une fois par semaine une séance de sport adapté qui mêle usagers du CABA et jeunes de l'IMPRO des chataigniers. Diverses pratiques sportives sont proposées au public (basket, multisport, gym-boxing...). Par ailleurs, des partenariats avec des clubs de sport de droit commun permettent aux usagers de découvrir d'autres disciplines sportives : escrime, tir à l'arc...

◇ *Atelier d'expression manuelle et artistique*

Cette activité, mise en place à la fin de l'année 2011 sur la demande de plusieurs usagers, a pour objectif de permettre avant tout la libre expression, à travers des moyens variés (peinture, argile, matériaux naturels ou de récupération...) et la visite de lieux d'exposition proposant différentes techniques d'expression (art contemporain, art brut, arts premiers...).

L'atelier hebdomadaire est également un lieu de rencontres et d'échanges.

Certains « travaux » sont réalisés en binôme ou en groupe.

Par ailleurs, les bénéficiaires de l'atelier ont déjà participé à des projets d'envergure en lien avec d'autres structures d'accompagnement du bassin (EPHAD, IMPRO...) comme le projet « street tricot » en 2015 et le projet de « Défilé Récup » en 2018. Ces projets favorisent le lien intergénérationnel.

◇ *Atelier multimédia en partenariat avec la Médiathèque d'Alès*

Depuis plusieurs années, nous organisons un atelier multimédia à la Médiathèque d'Alès avec un groupe d'usagers du SAM. Le plan d'actions 2018 est explicité en p10 du présent rapport dans le chapitre réservé au partenariat.

◇ *L'espace et café rencontre*

Ouverts tous les jours de la semaine, sauf le dimanche (au nombre de six dans les locaux du SAM et d'un à l'Espace Chamson à Alès), les cafés-rencontre (en matinée) et espaces-rencontre (en fin d'après-midi) connaissent une fréquentation régulière et importante depuis leur création.

C'est à partir de ces lieux d'échanges et de convivialité que doivent émerger propositions, suggestions, informations, et mise en relation.

Deux travailleurs sociaux y assurent l'accueil des personnes.

◇ *Temps de réunion et de concertation avec les usagers*

La quasi-totalité des activités mises en œuvre doit prendre appui sur des réunions préparatoires d'organisation entre usagers et se conclure par des rencontres pour en faire le bilan.

Ces réunions doivent permettre aux travailleurs sociaux référents des activités de développer des orientations sur l'année et de mettre en place un programme d'activités sur le trimestre élaboré par des groupes d'usagers.

◇ *Balade*

L'activité « balade » – initialement positionnée sur un créneau hebdomadaire et composée d'un groupe de marcheurs confirmés – a été doublée d'un créneau de balade adaptée, proposé aux personnes souhaitant profiter de la nature sur des parcours moins longs et adaptés à leurs difficultés (personnes à mobilité réduite, en situation de handicap sensoriel, ou reprenant progressivement une activité physique).

Ces balades peuvent aussi avoir lieu le samedi après-midi pour permettre la participation des personnes travaillant en ESAT.

◇ *Balade adaptée*

Afin de répondre à une demande croissante d'usagers souhaitant participer à l'activité balade mais n'ayant pas la capacité physique des marcheurs du groupe « balade », nous avons organisé à partir de 2014 une activité « balade adaptée ».

La balade adaptée peut être un tremplin vers la balade sportive. Elle permet à certaines personnes, ayant arrêté toute activité physique depuis plusieurs années et ne se sentant pas en capacité de reprendre une activité sportive, de renouer avec l'effort physique, de (re)prendre conscience de ses capacités, de son corps.

Le fait de se retrouver dans un autre contexte que le SAM permet d'appréhender les personnes autrement, de les découvrir différemment et de les accepter.

Deux travailleurs sociaux du SAM accompagnent cette activité.

Pour certaines personnes, elle constitue un support au projet individuel – soit dans le domaine de la santé (exercice physique préconisé par le médecin traitant), soit pour développer le lien social (préalable à une activité en ESAT, par exemple).

Pour d'autres, elle permet des temps de rupture avec le quotidien en milieu urbain et la découverte d'un patrimoine riche en diversité.

◇ *Activité cuisine*

Cette activité est basée sur l'échange de savoirs et de savoir-faire culinaires. Elle permet l'appropriation de recettes simples, afin de pouvoir les reproduire au domicile (dans le cadre des « Bienvenue chez moi » par exemple).

Elle se décompose en deux ateliers distincts :

- Cuisine rencontre : le groupe est ouvert, échanges et convivialité dominant autour de préparations réalisées et dégustées sur place en fin d'après-midi.
- Cuisine partagée : chaque personne du groupe formé vient proposer une recette simple qui est réalisée en commun afin que chacun puisse s'en approprier toutes les étapes. Les recettes réalisées figurent dans un classeur consultable par tous.

Une fois par mois, l'activité donne lieu à un repas partagé en soirée par le groupe sur une thématique particulière.

Des soirées au restaurant, dans le cadre de la découverte d'autres cultures culinaires, sont programmées tout au long de l'année.

◇ *Jardin collectif*

Depuis 2011, le CABA loue une parcelle dans les jardins familiaux d'un quartier d'Alès. Ceux-ci sont gérés par le CCAS

L'intérêt de cette inscription dans un lieu associatif de droit commun est de pouvoir y côtoyer à la fois des habitants des quartiers (principalement des Prés Saint-Jean) mais également diverses associations y cultivant une parcelle.

Des événements festifs et des travaux collectifs réunissent, tout au long de l'année, tous les jardiniers grâce à l'animatrice déléguée à ces jardins.

◇ *Activités ponctuelles*

Cet item regroupe à la fois des sorties en journée liées aux événements festifs du bassin et des propositions ponctuelles d'activités de loisir.

◇ *Activités sportives*

Les rencontres organisées par RESEDA en 2011 avaient mis en évidence le désir des usagers de pratiquer une activité physique – sans toutefois que celle-ci soit clairement définie. En 2016, comme c'était déjà le cas les années précédentes, un créneau matinal hebdomadaire est consacré au footing ou à la marche rapide, et un deuxième créneau hebdomadaire a permis la pratique de la natation en piscine.

◇ *Bienvenue chez moi*

Cette activité s'appuie sur la proposition d'un (ou de plusieurs) usager(s) à partager un repas à son domicile.

Elle permet un développement du lien social en travaillant directement sur le lieu de vie de la personne.

Un accompagnement, qui valorise l'environnement de la personne par un travail sur l'investissement du logement, favorise la mise en place d'un réseau relationnel « traditionnel » et une rupture avec l'isolement dans la durée.

◇ *Activités culturelles*

Les sorties au Théâtre du Cratère, les soirées au cinéma, et les sorties dans le cadre des différents événements culturels de l'année (festival de cinéma Itinérances, festival d'Avignon, Cratère Surfaces, Féria...), sont regroupées sous le terme d'activités culturelles de journée ou de soirée.

Dans le cadre du partenariat mis en place avec le Cratère, une présentation de la programmation annuelle est faite en septembre dans les locaux du SAM par la chargée de la communication du théâtre pour les personnes intéressées : chaque spectacle fait l'objet d'une présentation préalable (sous forme de visionnage d'extraits sur Internet ou de lectures de critiques) et un choix est effectué par les usagers.

Une réduction est appliquée sur le prix des places.

Outre l'intérêt de découvrir des œuvres variées et de qualité, cette activité permet l'échange verbal autour d'une thématique commune et la possibilité de se découvrir des intérêts communs qui peuvent constituer la base d'une relation.

◇ *Soirées*

L'item « soirée » n'englobe pas les sorties au Cratère (Théâtre d'Alès) ni l'activité Culture du Cœur.

Certaines soirées sont organisées dans les locaux du SAM autour d'événements particuliers (anniversaires, projection de vidéos...), d'autres sont liées aux événements festifs ou culturels du bassin ou à des sorties au restaurant ou dans d'autres lieux (bowling).

◇ *Repas partage au SAM et au restaurant associatif*

Tous les lundis midi, un repas est organisé dans les locaux du SAM.

Les temps d'organisation (établissement du menu, courses) et de préparation du repas sont partagés par les personnes qui y participent.

Ce temps de repas est avant tout un temps d'échanges et de convivialité au sein du groupe.

Le travail de réécriture de cette activité a permis à l'équipe de professionnels du SAM de se sensibiliser aux repères nutritionnels, source d'un bon équilibre alimentaire. En 2016, l'équipe a donc consacré plus d'attention à l'établissement des menus.

Depuis 2017, un créneau est réservé à la possibilité d'aller déjeuner au restaurant associatif situé dans un quartier proche du service. L'objectif est double : pouvoir aller dans un lieu de droit commun empreint de convivialité et se restaurer à faible coût ce qui est important pour notre public dont les ressources financières sont faibles. Un professionnel du SAM accompagne les usagers qui souhaitent participer à ce déjeuner.

◇ *Séjours extérieurs – Séjours de rupture*

Cette activité, qui a démarré en 2005, permet l'accès à des séjours extérieurs de deux ou trois jours à des coûts raisonnables.

Chaque séjour est précédé d'une réunion de préparation réunissant les usagers concernés et fait l'objet d'un « bilan » avec le groupe (souvent sous forme d'un repas pris en commun).

La préparation du séjour est différente selon qu'il s'agisse d'un séjour de détente ou d'un séjour de rupture : pour le premier, les personnes sont associées à l'intégralité des démarches effectuées, alors que le séjour de rupture est parfois préparé en amont avant d'être proposé aux personnes composant le groupe envisagé en équipe.

◇ *Festival Itinérances*

Le Festival Cinéma d'Alès Itinérances est une manifestation de cinéma généraliste créée en 1983. Avec environ 48 000 entrées à chaque édition, ce festival est devenu une des principales manifestations cinématographiques en France.

Le SAM participe depuis plusieurs années au Festival en accompagnant les personnes qui le souhaitent aux différentes projections.

L'association Itinérances travaille chaque année à l'organisation du festival avec des bénévoles et des classes de lycée. Ces derniers participent à la diffusion du programme de la manifestation pendant les trois semaines qui précèdent le festival (diffusion, distribution dans les commerces alésiens, envois aux particuliers...). Pendant les dix jours du festival, ils sont présents pour assurer un bon fonctionnement de cette manifestation en se répartissant les tâches suivantes :

- portiers devant les salles de projection (gestion des contremarques, tickets, et comptabilisation du nombre d'entrées)
- nettoyage des salles après chaque séance
- accueil du public et renseignements
- préparation et gestion du petit déjeuner pour l'équipe d'Itinérances
- gestion de la boutique
- affichages et communications journalières.

Depuis 2014, un groupe de bénévoles usagers du SAM – accompagné de travailleurs sociaux du SAM - rejoint l'équipe existante au sein d'Itinérances.

L'équipe de professionnels du SAM sont partie prenante de cette activité en accompagnant à tour de rôle les usagers dans les différentes tâches – ceci afin de pouvoir conserver les temps d'ouverture et les différentes activités au sein du Service.

Pendant la durée du Festival, ils sont chargés de la distribution du programme autour des lieux de projection, de la distribution de la Gazette (petit journal créé par un groupe de lycéens), de la mise en place et de la tenue du goûter des enfants le mercredi, et de la préparation de petits déjeuners pour les équipes du Festival.

L'objectif principal de ce projet est de participer à l'inclusion sociale des personnes accompagnées par le SAM. Ainsi, le groupe de bénévoles usagers du SAM peut, lors de temps informels, partager des temps festifs avec d'autres bénévoles (le Festival Itinérances fonctionne grâce à l'aide d'une centaine de bénévoles).

Il est à noter que le rôle d'interface des travailleurs sociaux du SAM entre le groupe de bénévoles et les responsables de l'association Itinérances est nécessaire pour permettre une relation apaisée et de qualité avec certains usagers du SAM dont la problématique du handicap rend parfois compliquée la relation aux autres.

◇ *Festival InCircus*

Étant donné le succès de notre partenariat avec le festival du cinéma d'Alès depuis 2013, nous avons souhaité, cette année, transposer cette action avec un nouveau partenaire : le pôle national « cirque » Languedoc Roussillon nommé « La Verrerie » à Alès.

Neuf personnes ont participé au festival “incircus” en juin.

Les tâches retenues pour le groupe de bénévoles sont :

- Diffusions des programmes en amont du festival
- Installation loges
- Mise en place signalétique
- Communication / Tractage
- Accueil public

L'objectif principal de ce projet est de participer à l'inclusion sociale des personnes accompagnées par le SAM.

Lors du bilan de cette action, la Verrerie a fait état d'une intégration réussie pour le groupe malgré la problématique du handicap de certains usagers du SAM rendant parfois la relation aux autres compliquée.

Le bilan étant positif nous avons alors envisagé un second temps de bénévolat avec la Verrerie que nous avons effectué en novembre sur le festival “cirque en marche”. Du fait de l'organisation de ce festival nos actions se sont concentrées sur la diffusion en amont du festival et sur la régie générale (installation/désinstallation). Notre groupe de bénévoles est ravi et attend avec impatience de retrouver ce partenariat sur la saison prochaine.

Nous avons aujourd'hui trois temps de bénévolat par an :

Mars : Itinances

Juin : Incircus

Novembre : Cirque en marche

4. Données sur le public accompagné au SAVS en 2018

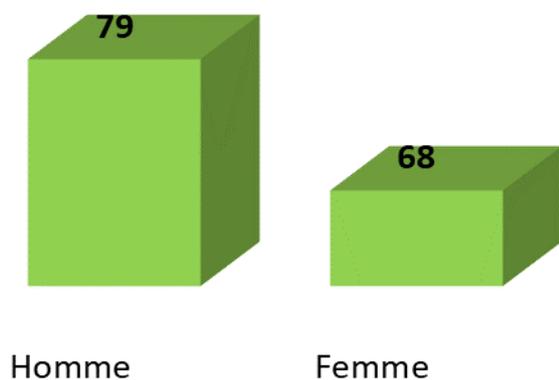
a. Caractéristiques des bénéficiaires

Cette année, les données des deux dispositifs SAVA et SAM du SAVS sur le public accueilli et accompagné sont présentées conjointement afin de permettre une lecture plus aisée des similitudes ou différences entre les deux publics.

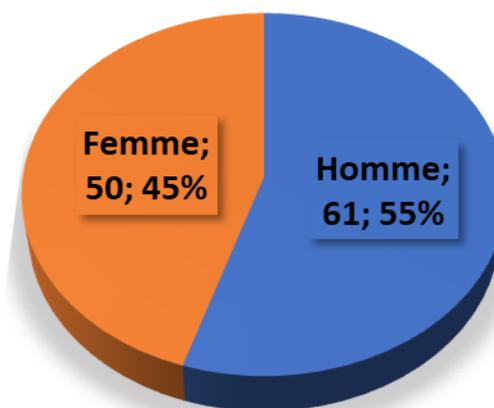
Pour le SAVA, les données ci-dessous ne présentent que les caractéristiques des personnes qui ont bénéficié en 2018 - dans le cadre d'un projet défini - d'un accompagnement personnalisé avec un référent identifié. Un certain nombre de personnes fréquente également le service dans le cadre de la permanence-accueil et ne font pas l'objet d'un suivi personnalisé.

Pour le SAM, les données ci-dessous présentent les caractéristiques de toutes les personnes ayant participé à au moins une activité au cours de l'année, qu'elles bénéficient ou pas conjointement d'un accompagnement individualisé par les professionnels du SAM.

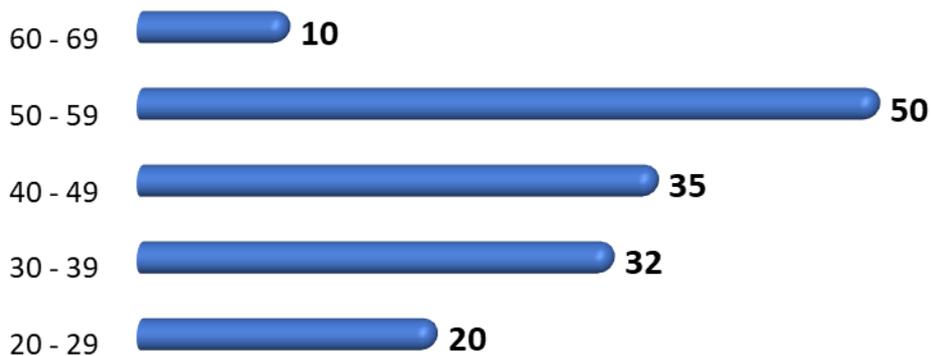
Répartition par sexe des bénéficiaires du SAVA en 2018
(en nbre)

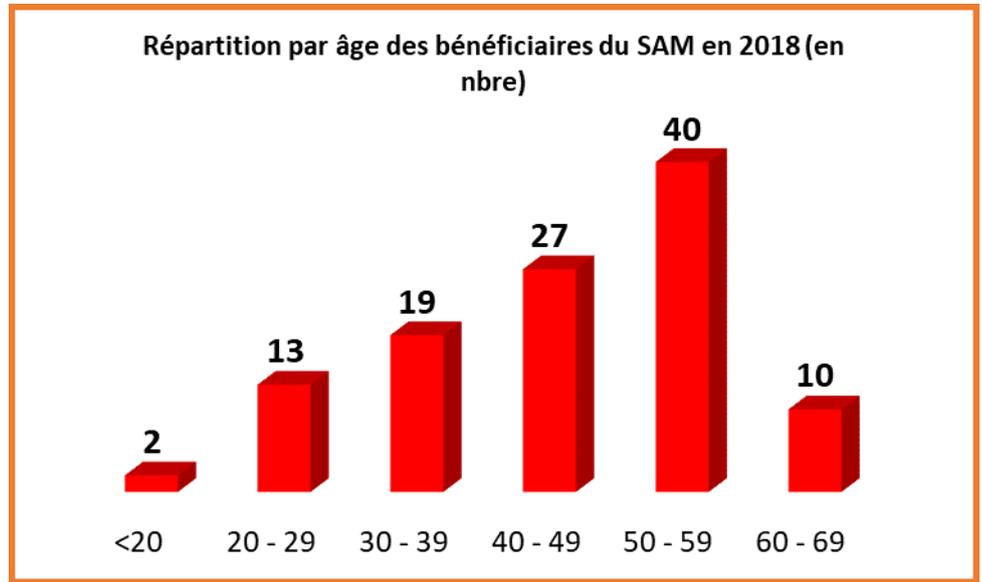


Répartition par sexe des bénéficiaires du SAM en 2018 (en nbre)

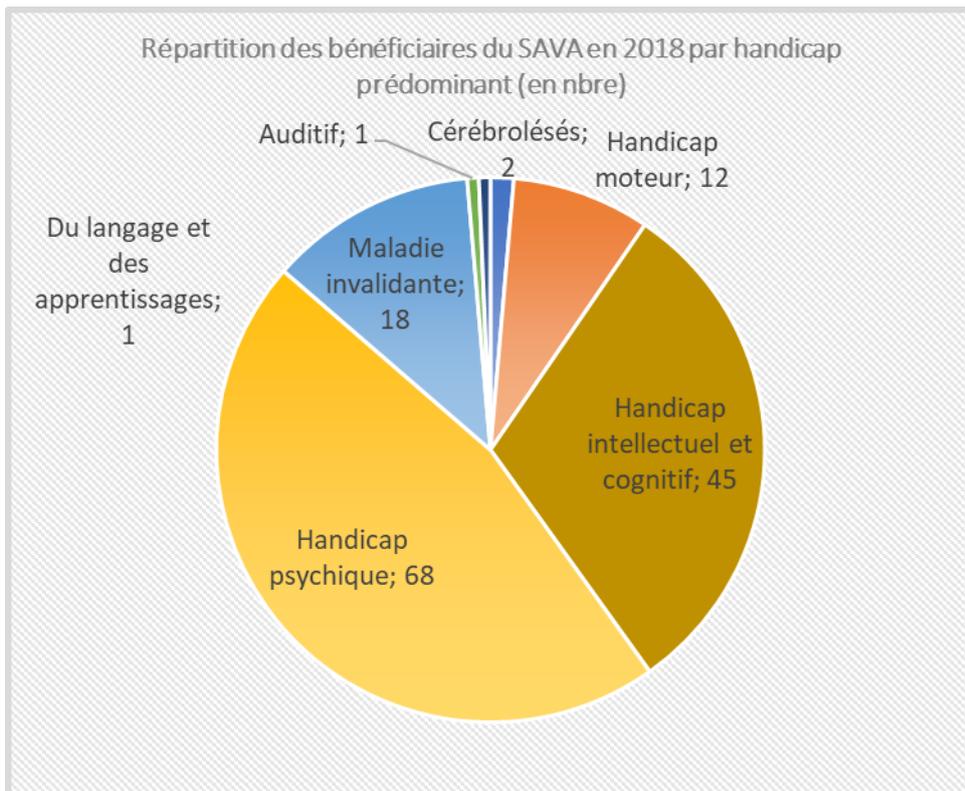


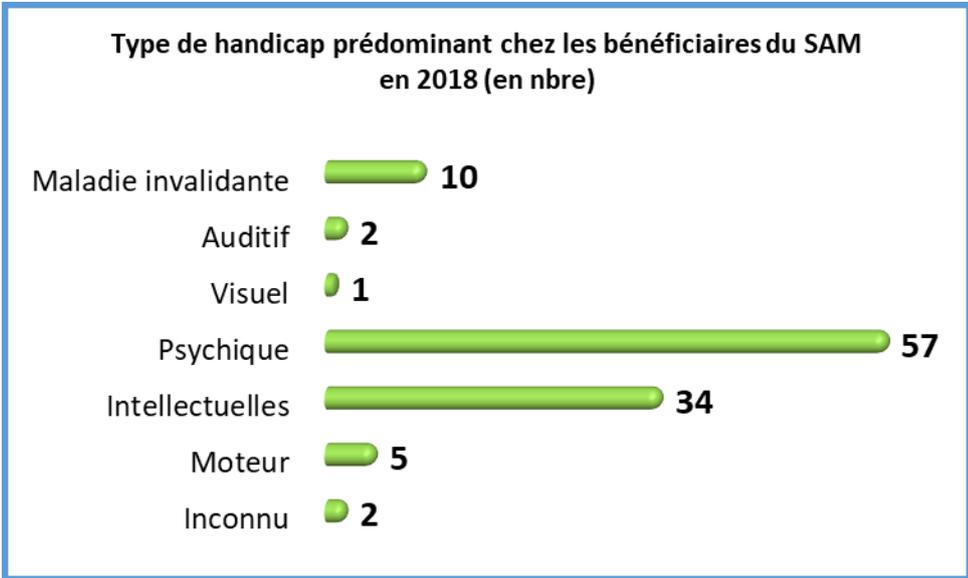
Répartition par âge des bénéficiaires au SAVA en 2018
(en nbre)



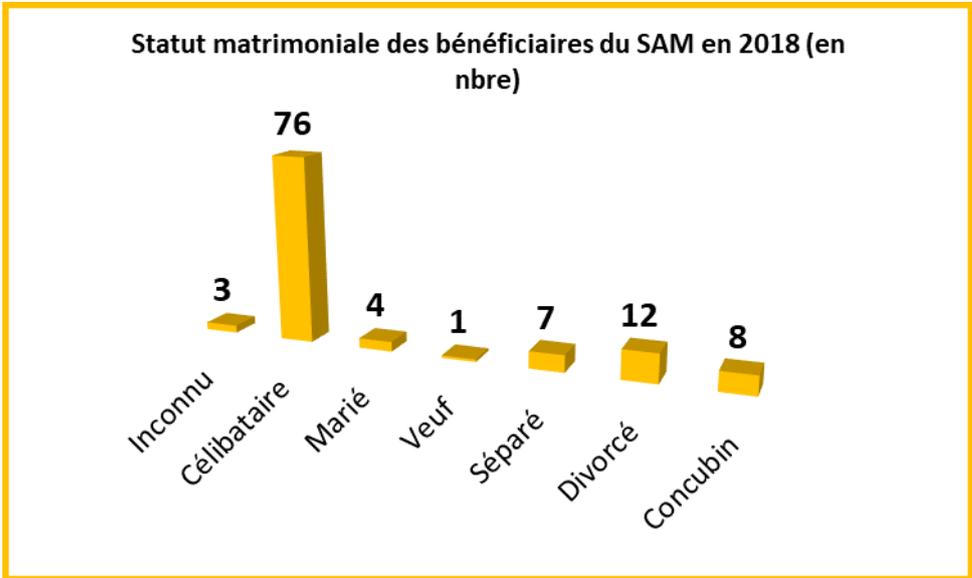
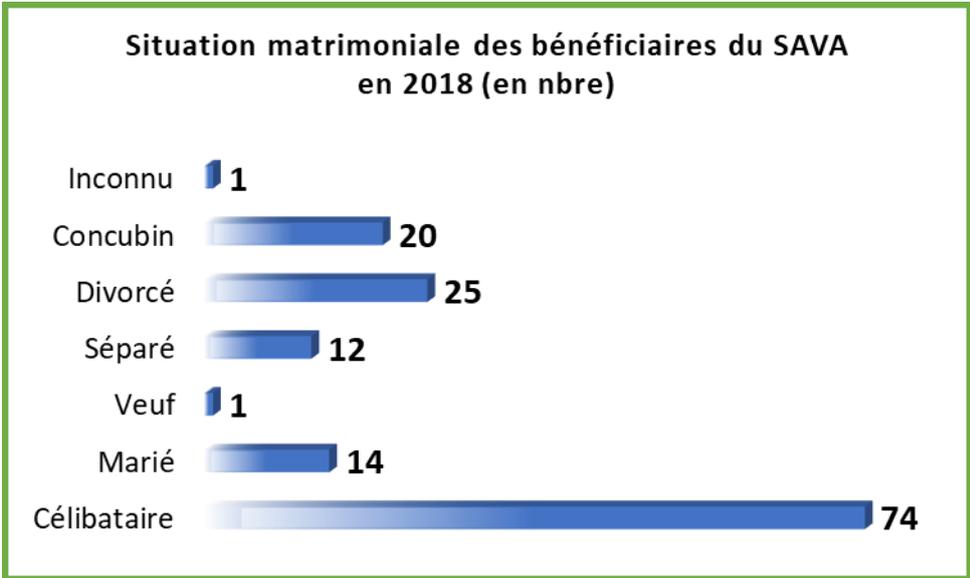


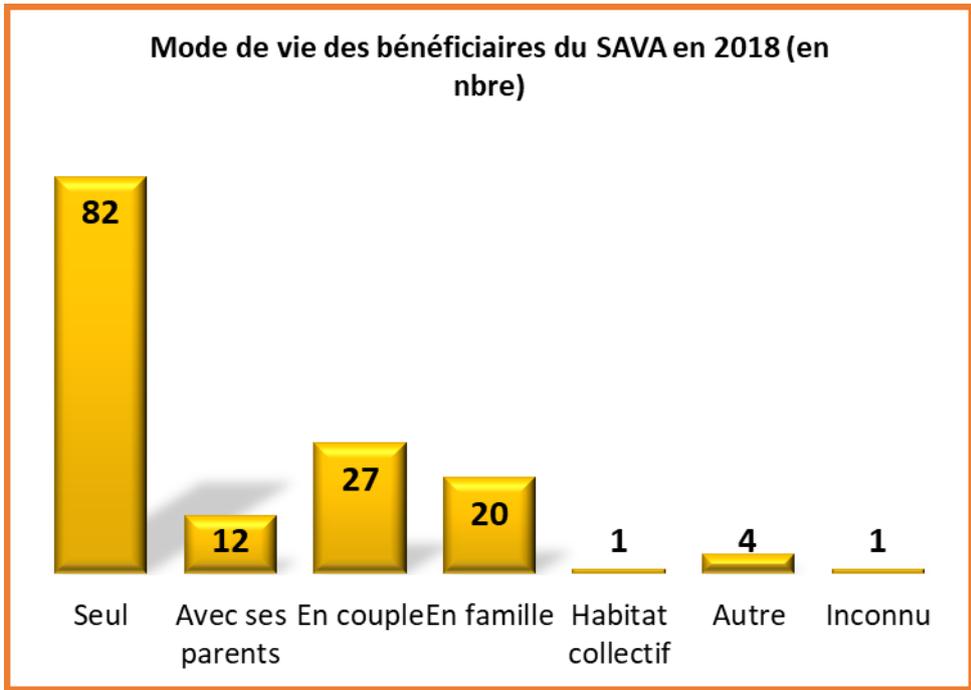
En ce qui concerne la répartition par âge, on constate également de fortes similitudes entre les deux dispositifs.



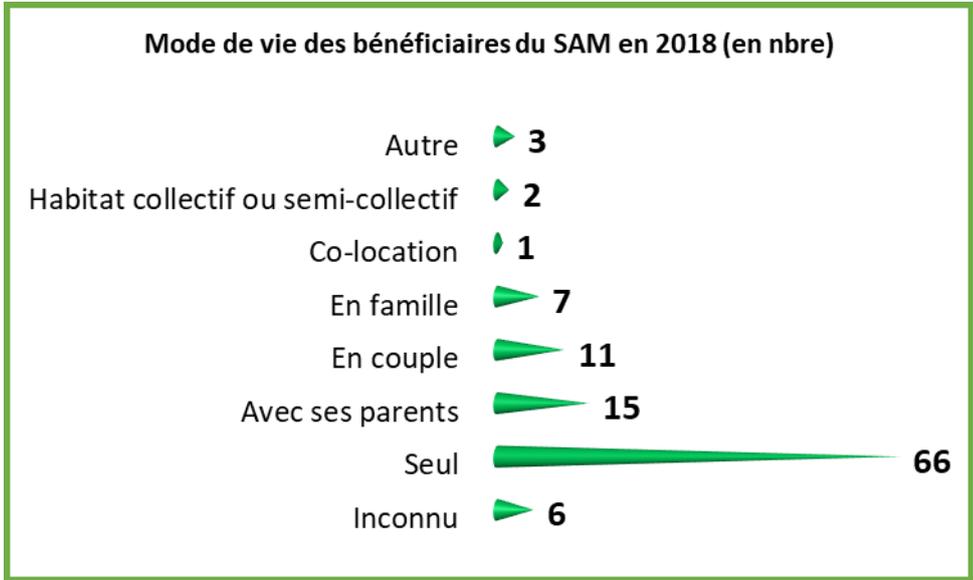


Le handicap psychique reste majoritaire comme handicap prédominant et représente 56% de la totalité des personnes. Ce chiffre est stable d'une année sur l'autre.

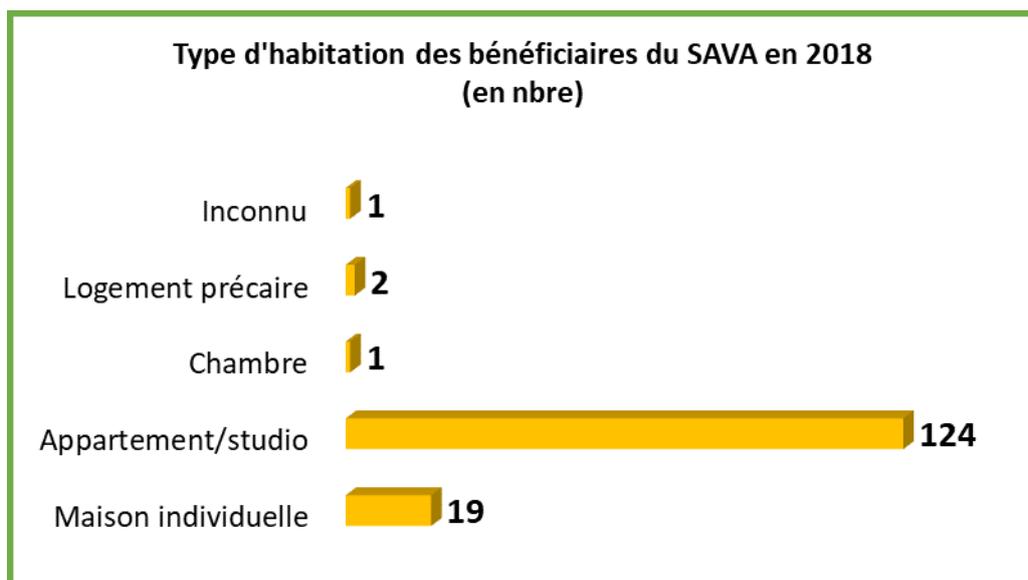
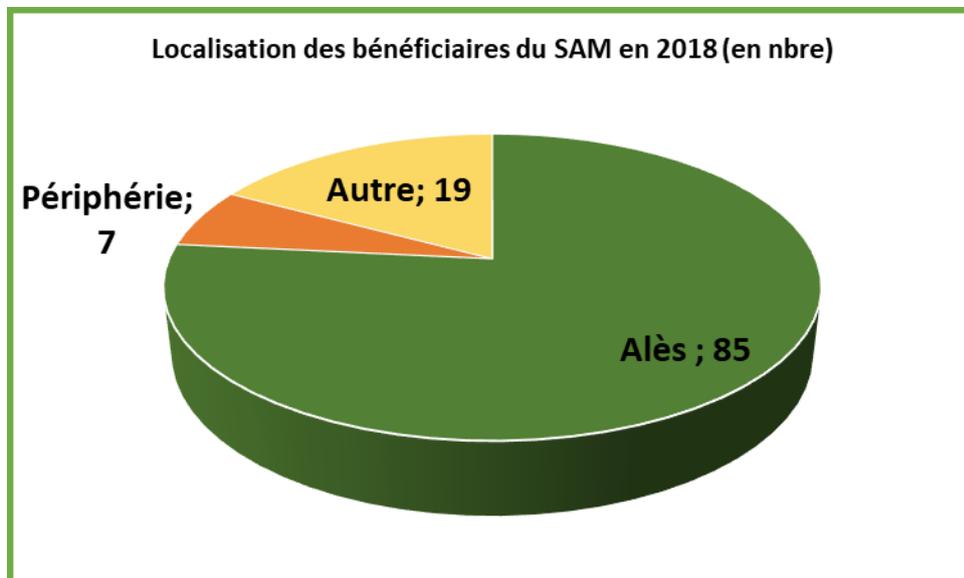
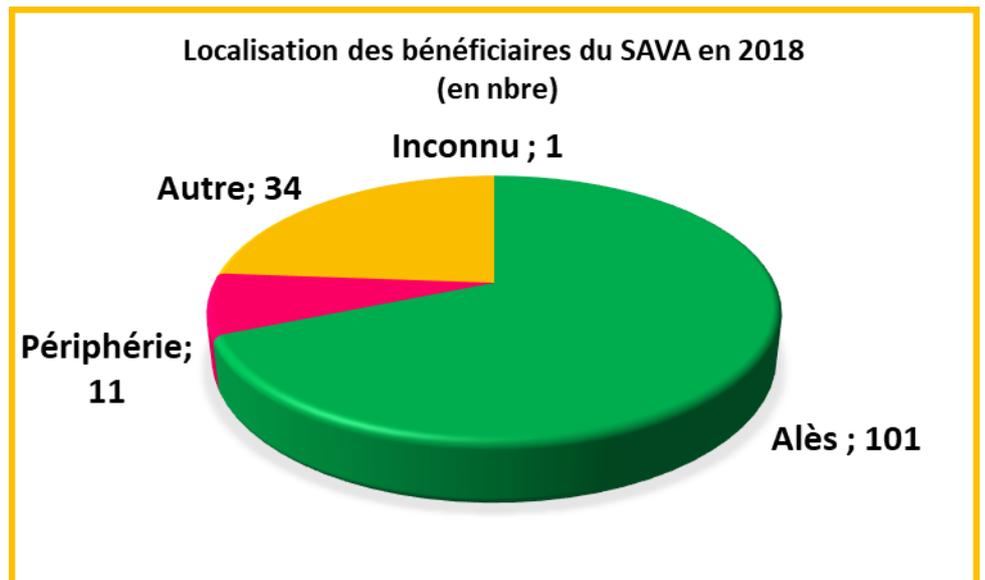


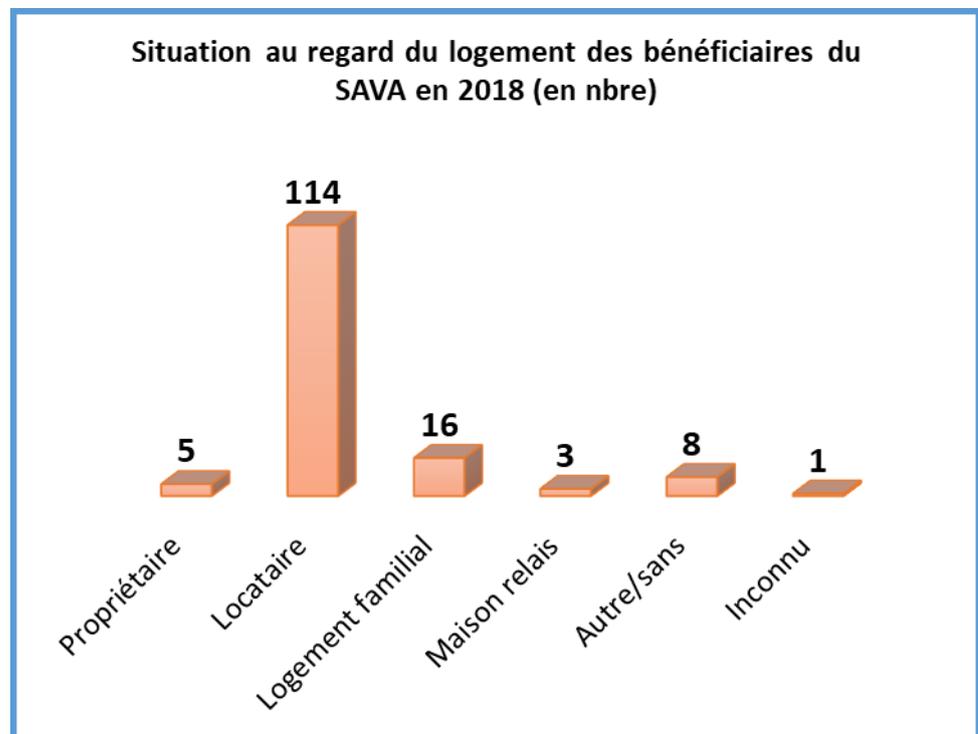
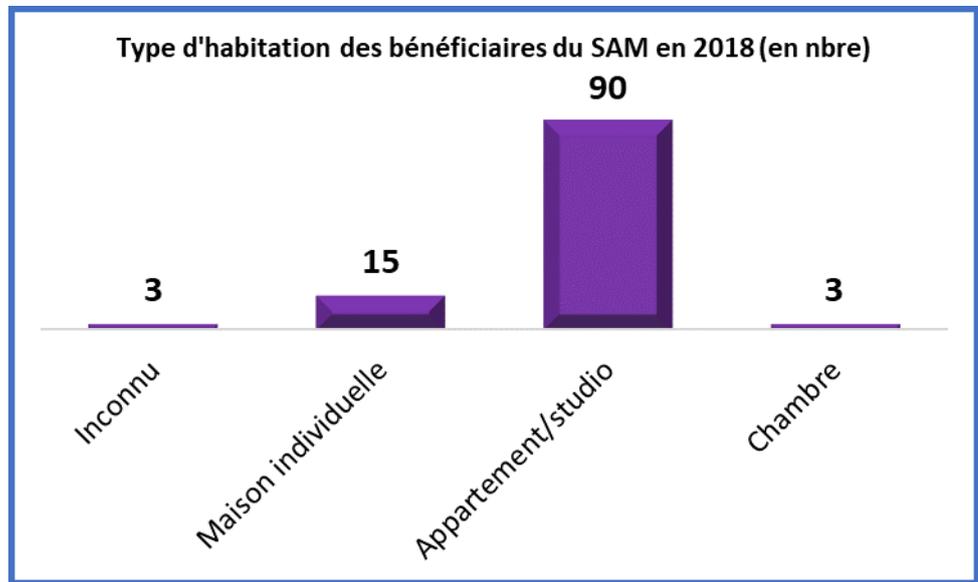


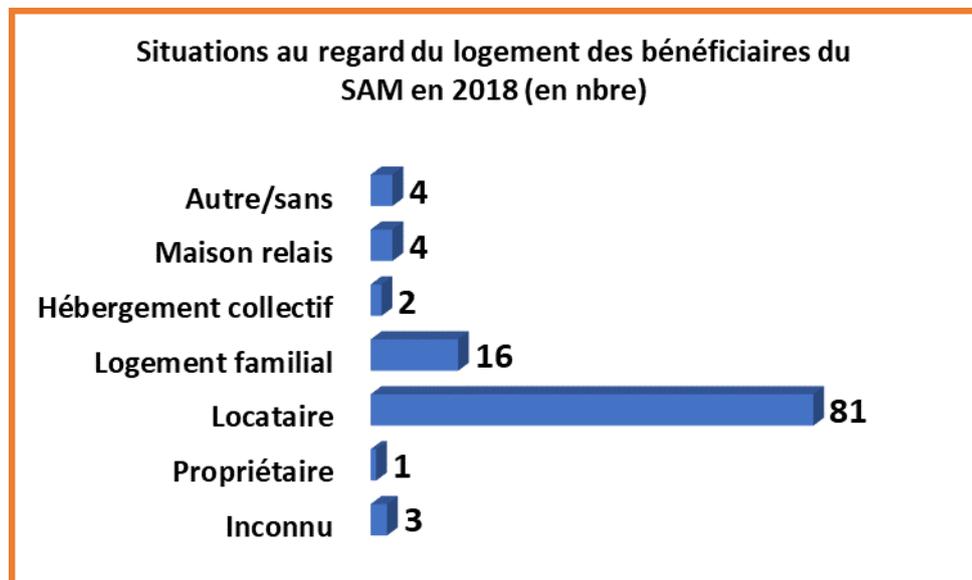
Ces graphiques nous indiquent que la majorité des personnes accompagnées vivent seules d'où leur besoin de lien social et d'écoute/soutien.



b.Habitat des bénéficiaires



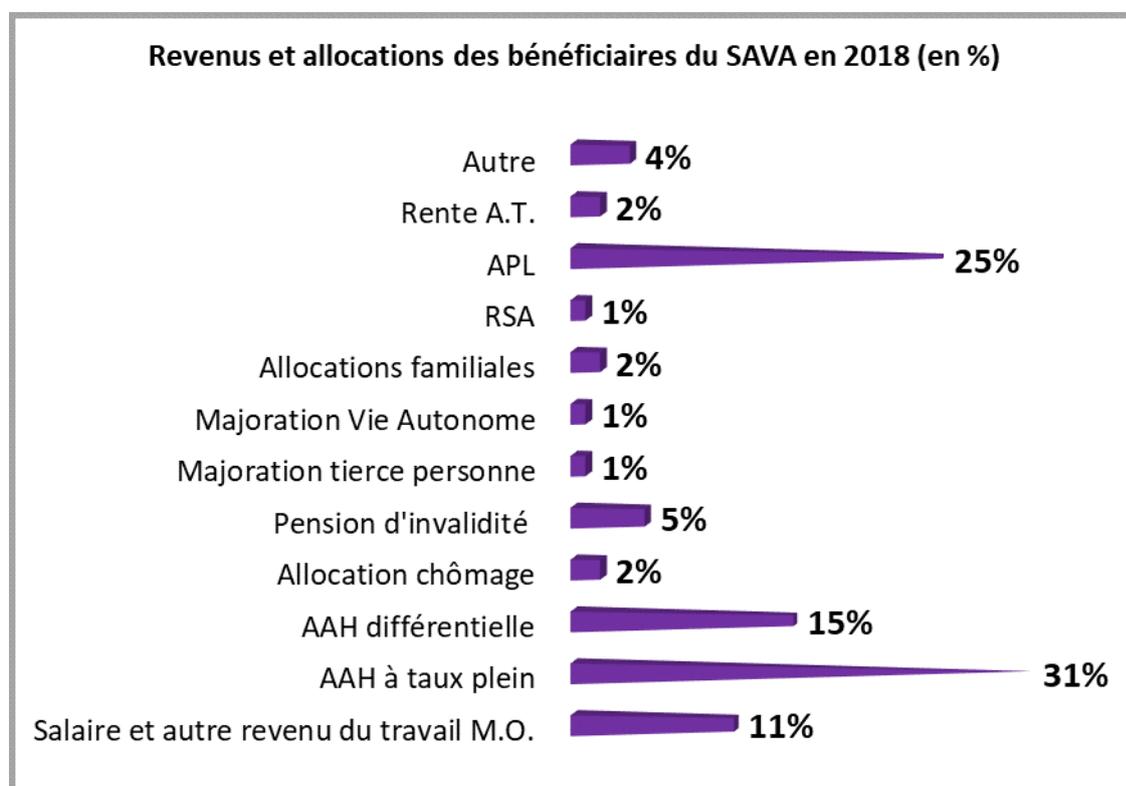




La situation financière précaire des bénéficiaires a des incidences sur leur type d'habitat. Une grande majorité réside en logement social.

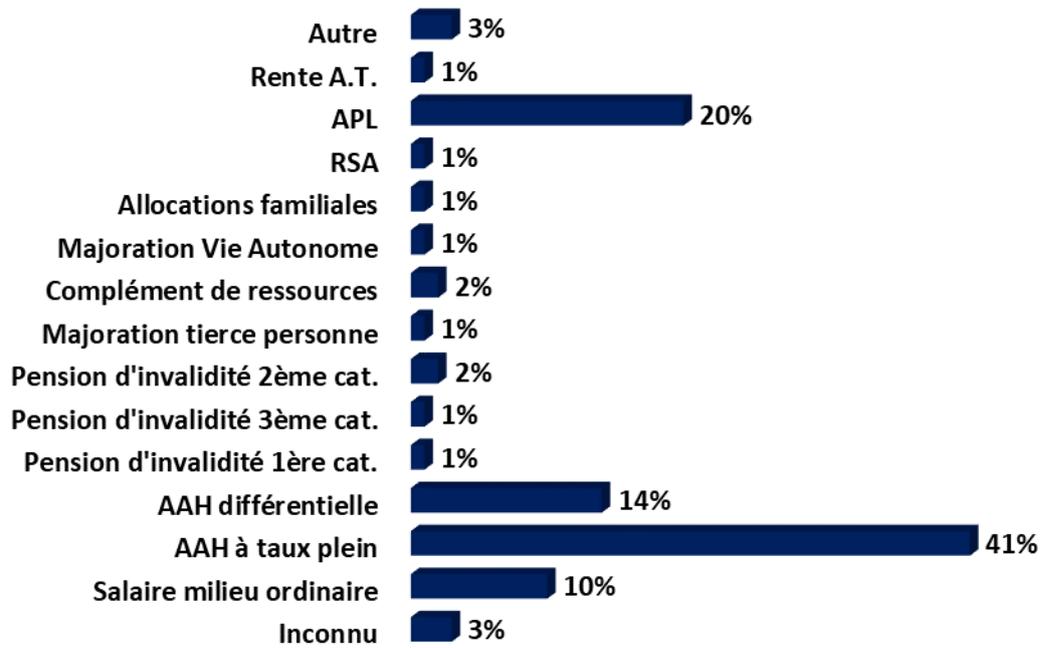
c. Situation financière et administrative

La base de données nous permet d'obtenir la vision de l'ensemble des ressources financières dont bénéficient les usagers du SAVA ainsi que leur capacité à gérer seul ou avec une aide spécifique (protection juridique) leur situation administrative et financière.

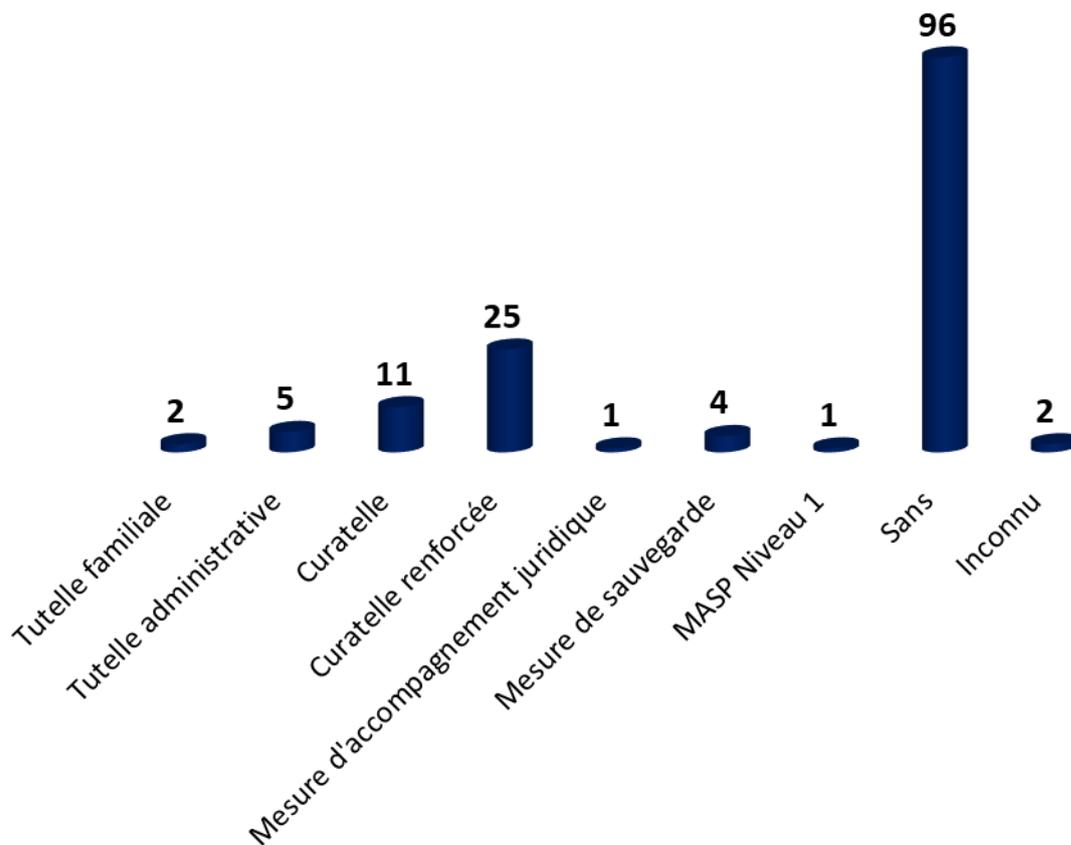


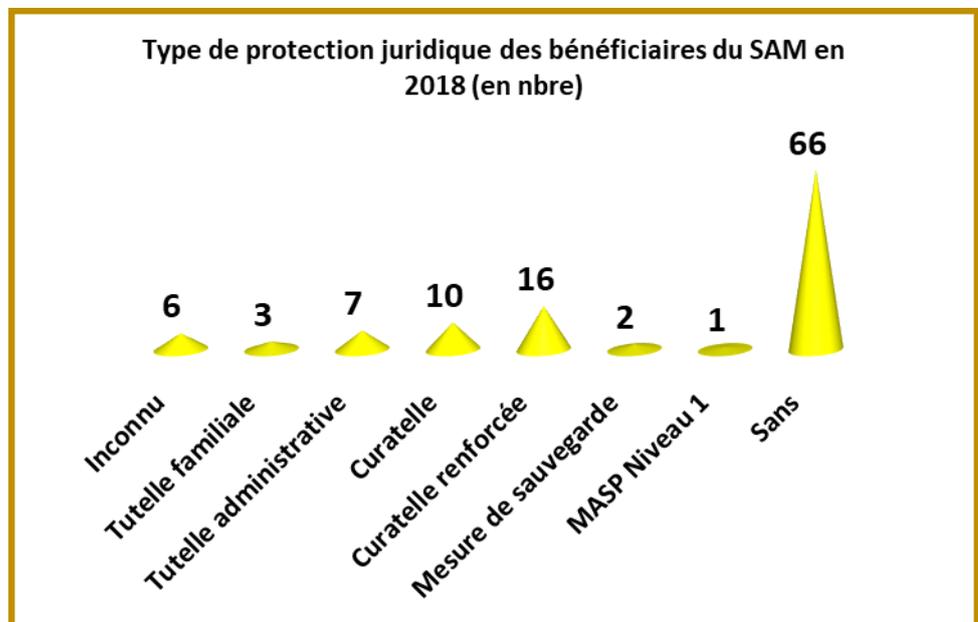
Les caractéristiques en matière de revenus et allocations du public accueilli sur les deux dispositifs sont là-aussi identiques. La grande majorité ont comme ressource essentiellement l'AAH.

Revenus et allocations des bénéficiaires du SAM en 2018 (en %)



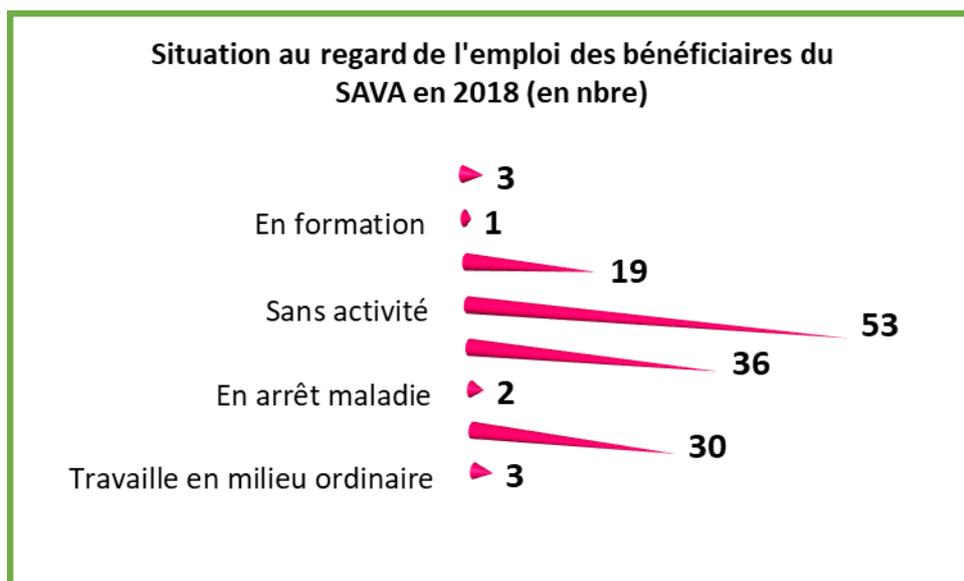
Type de protection juridique des bénéficiaires du SAVA en 2018 (en nbre)

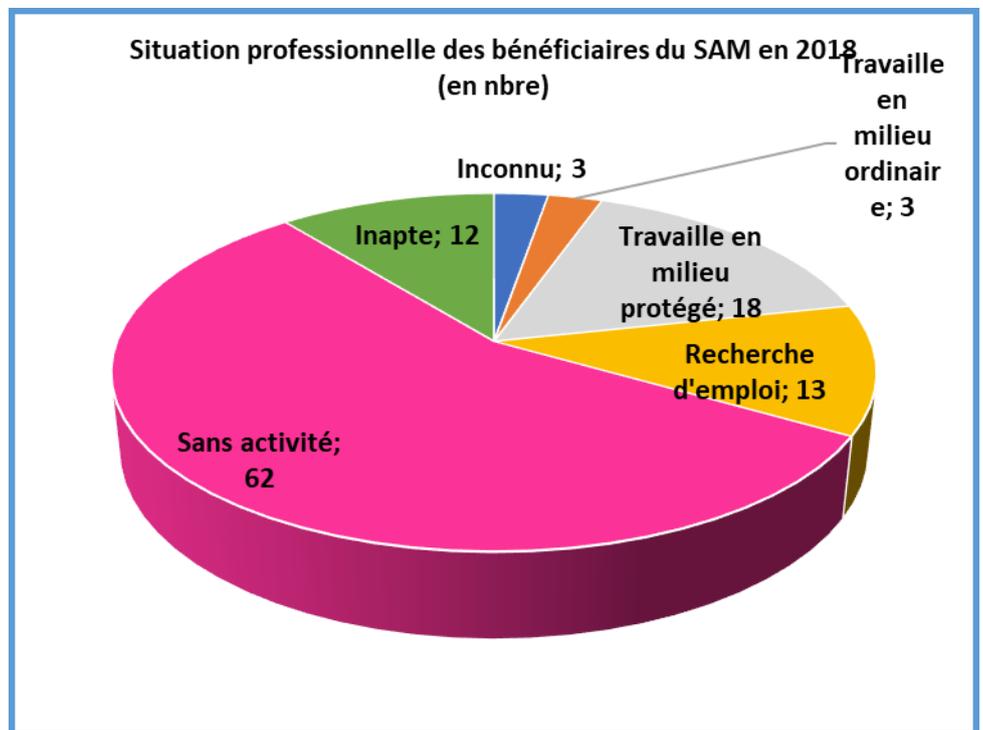




Malgré leurs difficultés d'autonomie, une majorité des personnes accompagnées/accueillies sont sans mesure de protection juridique. Néanmoins, les professionnels des services sont amenés à initier des démarches dans ce sens pour certaines d'entre elles.

d. Situation professionnelle





5. Résultats des enquêtes de satisfaction

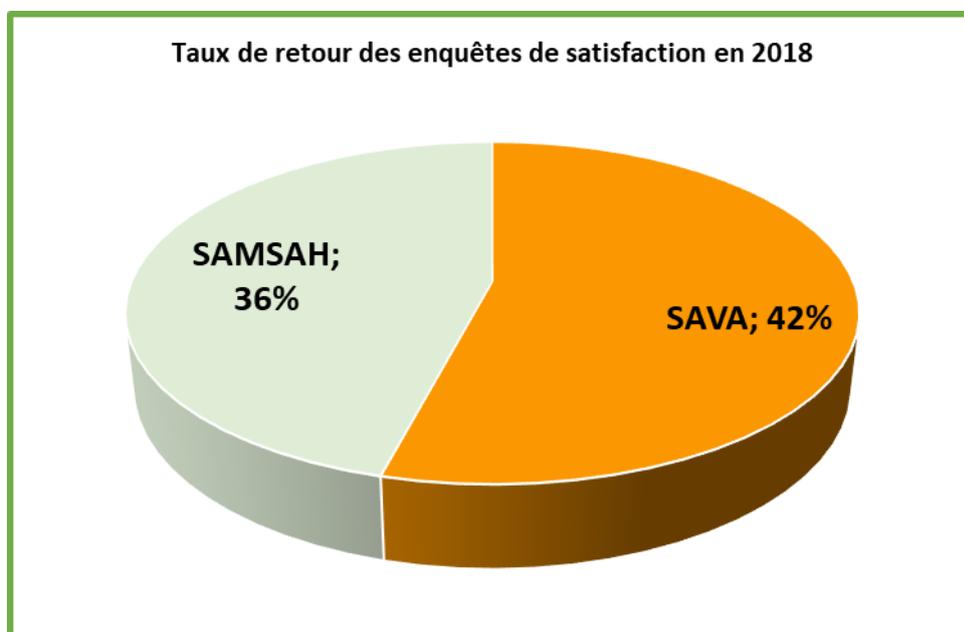
Pour l'année 2018, deux nouveautés concernant les enquêtes de satisfaction :

- Une seule enquête pour les deux dispositifs du SAVS, à savoir le SAVA et le SAM. En effet, depuis 2 ans, les usagers accompagnés par les 2 dispositifs nous faisaient savoir que le fait de remplir une enquête par dispositif était une contrainte pour eux. Nous avons donc mis en place une seule enquête pour les deux dispositifs en ajoutant une question supplémentaire sur la satisfaction des activités menées par le SAM ;
- Une enquête de satisfaction accessible sur le site internet de l'association et à remplir en ligne. Cette nouveauté doit permettre aux personnes ne venant pas ou peu sur les services et essentiellement accompagnées à domicile d'y accéder plus facilement et de la remplir plus aisément. Néanmoins, la communication sur cette nouveauté n'a pas été suffisamment efficace cette année puisque 9 personnes seulement ont rempli le questionnaire en ligne.

Un exemplaire est mis en annexe

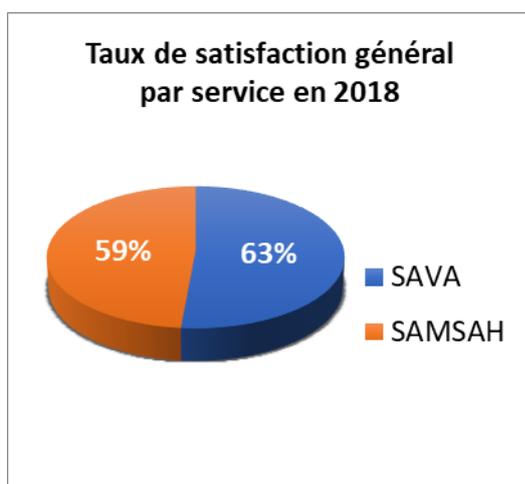
a. Taux de retour

Le nombre de questionnaires adressés évolue en fonction de la file active annuelle. Les taux de retour varient en fonction des services et donc du nombre de questionnaires adressés chaque année. Le graphique ci-dessous présente les taux pour chacun des services.



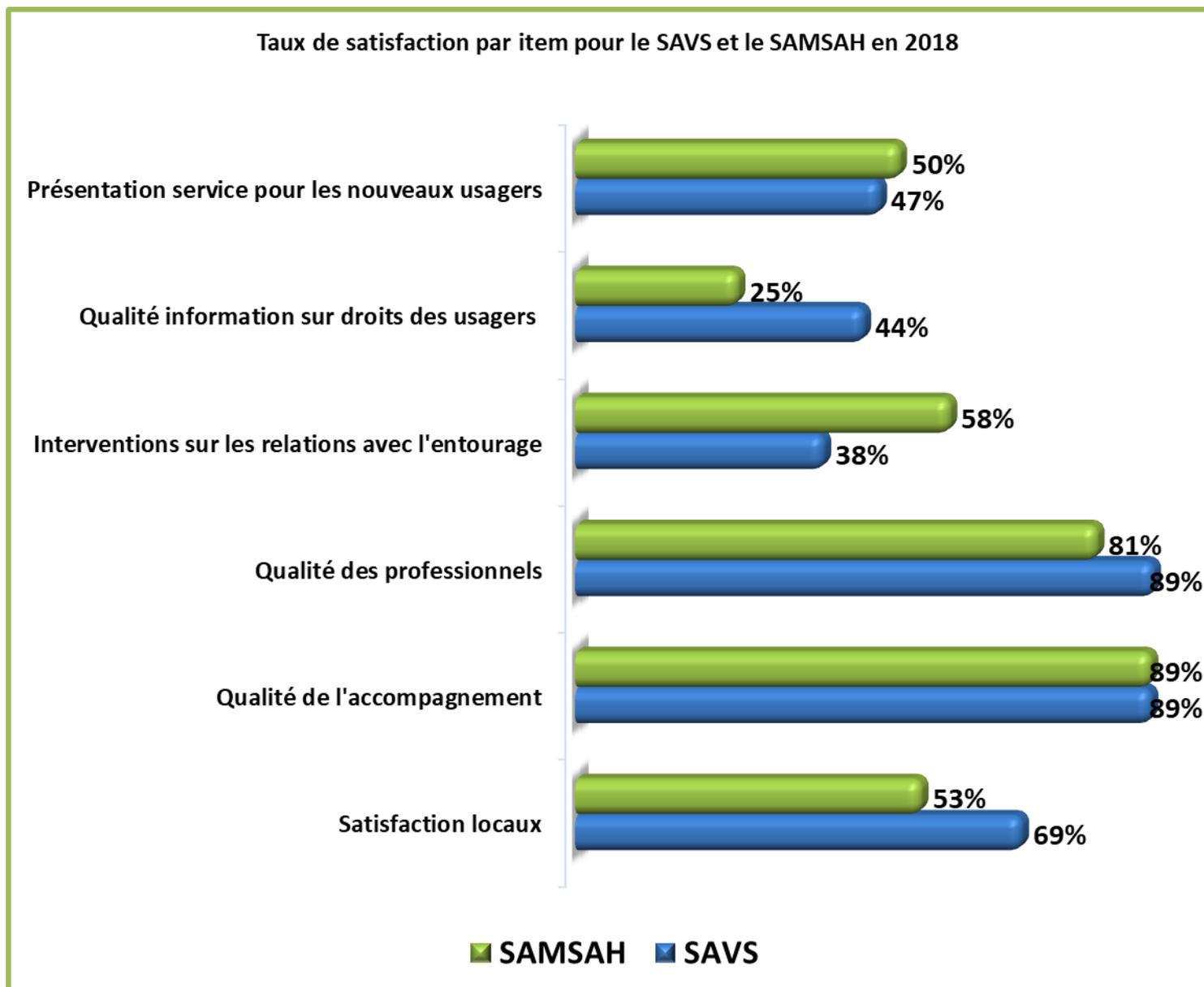
Pour le SAVS, le taux de retour est en augmentation par rapport à 2017 (34% contre 42%) mais à relativiser car le nombre d'enquêtes adressées est inférieur ainsi que le nombre de retour (88 retours sur 256 en 2017 contre 81 retours sur 191 en 2018).

b. Taux de satisfaction global pour l'ensemble des services



Le taux de satisfaction du SAVS est quasi identique qu'en 2017 : 63% contre 62% en 2017. Par ailleurs, sur l'ensemble des items le nombre de non satisfait est quasi inexistant au profit des « satisfait » et des « peu satisfait »

c. Taux de satisfaction par item



Les taux de satisfaction concernant la qualité de l'accompagnement et des professionnels sont importants et se confirment d'année en année.

Rapport d'activité établi par Madame Fabienne BARON, Directrice, ayant qualité pour représenter le Service.

Alès le 24 avril 2019

Fabienne BARON
Directrice

ANNEXES

- 1. Note de cadrage chantier maltraitance – page 53**
- 2. Nouveau questionnaire de satisfaction – page 54**

Note de cadrage de projet **prévention des situations de maltraitance – SAVS / SAMSAH**

Rédacteur : Direction

Chef de projet	Fabienne BARON
Origine du projet	Les évaluations internes du SAMSAH en 2015 et du SAVS en 2018 ont déterminé comme axe de travail la prévention des situations à risque/de maltraitance pour mettre en œuvre une véritable politique spécifique
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une politique préventive et d'actions des situations de maltraitance
Gains attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Partager une même définition de la maltraitance - Mieux identifier et repérer les situations à risque de maltraitance - Améliorer la réponse apportée aux usagers en cas de situation de maltraitance
Rappel de l'existant	Les services accompagnent des personnes en situation de vulnérabilité du fait de leur handicap, de leur situation financière, familiale... Par ailleurs, l'accompagnement mis en œuvre par le service sont susceptibles de conduire à des phénomènes d'usure professionnelle pouvant mener à des situations de maltraitance envers les usagers. La prise en compte des situations constatées de maltraitance n'ont pas fait l'objet d'une réflexion de fonds par les services sur cette problématique ni permis un recensement de celles-ci.
Cadre de réflexion	Qu'est-ce qu'une situation de maltraitance ? Comment la définir ? Comment la repérer ? Que faire lorsque le service est confronté à une situation de maltraitance ? Quels acteurs impliquer ?...
Démarche	Groupe de travail incluant des professionnels du SAMSAH, du SAVS, du chef de service
Outils d'appui	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de service - Guide « La prévention des situations à risque de maltraitance dans l'aide et les soins à domicile » CIDES – Mars 2011 - Guide « Gestion des risques de maltraitance pour les services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile » Comité nationale contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés – Janvier 2009 - Recommandation « Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile » ANESM – Septembre 2009
Indicateurs de résultats du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier mené à son terme - Rétroplanning respecté - Mise en place de procédure sur la thématique (sur les risques à priori et à postériori) - Partage d'une culture de la prévention de la maltraitance dans les services
Responsabilité chef de projet	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'avancement de travaux - Etre un médiateur/régulateur - Guider dans la réflexion

1. LES LOCAUX DU CABA

Etes-vous satisfait de l'accessibilité des locaux ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait du confort des locaux ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait de la documentation mise à disposition ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait des bureaux d'entretien ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait des locaux pour les activités collectives ?



Ne se prononce pas



Non concerné(e)

2. LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé correspond t'il à vos besoins et vos attentes ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait de l'écoute des professionnels ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait de la disponibilité des professionnels ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait des activités proposées par le SAM ?



Ne se prononce pas



Vos droits en tant qu'utilisateur (droit au respect, à l'intimité, à la confidentialité...) sont-ils respectés par les professionnels ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait des interventions des professionnels pour faciliter vos relations avec ? :

- Votre entourage, votre famille :



Ne se prononce pas



Non concerné(e)

- Les services de justice ou de protection (MASP, curatelle, tutelle, SPIP)



Ne se prononce pas



Non concerné(e)

- Les professionnels du soin (médecins, psychiatre, infirmiers...)



Ne se prononce pas



Non concerné(e)

- Les intervenants à domicile (aide-ménagère, portage de repas...)



Ne se prononce pas



Non concerné(e)

- Les professionnels des loisirs et de la culture



Ne se prononce pas



Non concerné(e)

Pour les personnes accompagnées pour la 1^{ère} fois depuis janvier 2018 :

Etes-vous satisfait de la présentation du CABA qui vous a été faite ?



Ne se prononce pas



Etes-vous satisfait de l'information donnée sur vos droits d'utilisateur ?



Ne se prononce pas



